

Action Forêt



des Laurentides et de l'Outaouais

BULLETIN D'INFORMATION
publié par l'Alliance des propriétaires
forestiers Laurentides-Outaouais

VOLUME 15 - NUMÉRO 3
HIVER 2020

Construction d'un parc
de skateboard en forêt à Nominique

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER COMME SOLUTION POUR UN JEUNE ENTREPRENEUR

p. 14-15

LE BOULEAU JAUNE,
UNE PRÉSENCE
EN DÉCLIN

p. 12-13

5 PRINCIPES POUR DES
CHEMINS DURABLES

p. 16



Pièces d'auto *Léon Grenier*

Une équipe dynamique qui travaille pour vous!

**DÉCOUVREZ LA GAMME COMPLÈTE DE LUBRIFIANTS TOTAL,
PRODUITS DE PREMIÈRE QUALITÉ RECONNUS MONDIALEMENT
ET DISPONIBLE CHEZ PIÈCES D'AUTO LÉON GRENIER!**



- Un service professionnel
- Des employés qualifiés
- Des produits de qualité
- Un vaste choix en magasin



Dépositaire TigerCat



Tigercat
Trucks - Tractors - Products



www.piecesdautoleongrenier.com
Mont-Laurier • 819 623-3740

www.centredereparationleon.com
Mont-Laurier • 819 623-7377

Énergisons vos performances.
Chaque jour



Action Forêt



des Laurentides et de l'Outaouais

Collaborateurs

Mario Lanthier
Hélène Marcoux-Filion
Murielle Yockell
Richard Mayer
Gaétan Lefebvre

Les Transporteurs du bois privé du Nord inc.
Jean-François Modérie, Table Forêt Laurentides

Fédération des producteurs forestiers du Québec
Pierre-Étienne Drolet, Cobali

Coordination de la production

Mélissa Thibault 819 660-2860 - melissa.thibault@apflo.ca

Photographies

Murielle Yockell, Sébastien Petit, Cobali

Infographie

Danaé Couët et Simon Bonneau, Imprimerie l'Artographe inc.

Impression

Imprimerie l'Artographe inc., Mont-Laurier, QC J9L 1R9

Parution

Trois fois l'an (printemps / automne / hiver)

Distribution

Postes Canada, convention de poste-publication no. 41397526

Tirage

5 250 copies

ALLIANCE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS LAURENTIDES-OUTAOUAIS

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8

Courriel : info@apflo.ca [@allianceproprietairesforestiers](https://www.facebook.com/allianceproprietairesforestiers)

Téléphone 819 623.2228 • 1 866 623.2228

Télécopieur 819 623.3430 Site Internet apflo.ca

Permis de livraison

Maxime Desjardins - poste 1

Comptabilité

Lyne Guénette - poste 5

Agent de mobilisation

Richard Mayer - 819 440-5507

Conseiller-terrain

Pierre Farley - 819 775-8273

Directeur général

M. Mario Lanthier

Communication

Mélissa Thibault - 819 660-2860

Conseil d'administration

Jacques Gévry, président

Ronald Lapierre, 1^{er} vice-président

François Patry, 2^e vice-président

Yves Sigouin, administrateur

François Cartier, administrateur

Guy Sabourin, administrateur

Bernard Legault, administrateur

Action-Forêt est publiée et distribuée gratuitement aux propriétaires forestiers du Plan conjoint. La reproduction intégrale ou en partie est interdite sans l'autorisation de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais. Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

DANS CE NUMÉRO...



4

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

MARCHÉ 2020/2021 DES BOIS DE « QUALITÉ PÂTE FEUILLUS »

Par M. Mario Lanthier, directeur général de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais

5 à 7

LES ACTUALITÉS FORESTIÈRES

6

CHANGEMENTS DANS LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER

7

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC MISER SUR LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

8-9

PRODUCTEURS ET TRANSPORTEURS LES BASES D'UNE COLLABORATION EFFICACE

10-11

TAXER L'EFFORT SYLVICOLE

12-13

LE BOULEAU JAUNE, UNE PRÉSENCE EN DÉCLIN

14-15

CONSTRUCTION D'UN PARC DE SKATEBOARD EN FORÊT À NOMININGUE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER COMME SOLUTION POUR UN JEUNE ENTREPRENEUR

16

CINQ PRINCIPES POUR DES CHEMINS DURABLES POUR DES CHEMINS QUI DURENT ET DES COURS D'EAU EN SANTÉ !

17

POURQUOI LES CONIFÈRES RESTENT VERTS ET GARDENT LEURS AIGUILLES TOUT L'HIVER ?

18 à 26

RÉPERTOIRE DES PRIX - HIVER 2020

27

LISTE DES TRANSPORTEURS

8

programmes reliés à la foresterie!

- Abattage et façonnage des bois
- Abattage manuel et débardage forestier
- Affûtage

- Aménagement de la forêt
- Classement des bois débités
- Conduite de machinerie lourde en voirie forestière
- Sciage
- Travail sylvicole



Centre de Formation Professionnelle Mont-Laurier

850, rue Taché Mont-Laurier

819 623-4111
1 866 314-4111



cfpml.qc.ca



Mario Lanthier
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Alliance des propriétaires
forestiers Laurentides-
Outaouais

MARCHÉ 2020/2021 DES BOIS DE « QUALITÉ PÂTE FEUILLUS »

PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'ÉCOULEMENT DES BOIS FEUILLUS DE FAIBLE QUALITÉ (PEEOL) + DOMTAR WINDSOR DEUX INCONTOURNABLES POUR EN ARRIVER À UNE MISE EN MARCHÉ POUR LA PROCHAINE SAISON

Après une année d'attente, recherche, discussion, création d'un programme gouvernemental visant une aide financière relativement au transport et finalement négociation, les producteurs pourront enfin compter sur un marché pour la prochaine saison hivernale. En effet, n'eût été de ce support financier, il aurait été totalement impossible économiquement de pouvoir écouler notre production. Il est important de noter que ce programme prend fin le 31 mars 2021. Y aura-t-il une suite pour la saison 2021-2022 ? J'ose le croire car il ne faut pas trop compter sur l'usine Fortress de Thurso...

En ce qui concerne les normes de façonnage, je vous invite à consulter le site internet. Au niveau des prix, bien que Domtar achète tout son bois à la tonne métrique anhydre (tma) et que l'aide financière du MFFP se fait avec l'unité de mesure au mètre cube solide, l'APFLO paiera le bois au producteur en tonne métrique verte (tmv) sur la base de 36.00 \$/tmv comme prix provisoire.

Il faudra compter sur un certain délai au niveau du paiement du bois, bien que l'usine paie rapidement, le MFFP de son côté procède par décaissement (paiement) de façon mensuelle.

CHEMINEMENT DU TRAITEMENT DE LA PAIE

À l'arrivée à la balance de l'usine, le camion est pesé puis un échantillon est pris sur le bois afin de calculer le pourcentage de la masse anhydre (humidité). Comme le bois est payé en tma, nous devons appliquer le facteur pour transférer le tout en tmv, puis finalement soustraire le tout de 12 % pour l'écorce qui n'est pas payé, voir tableau ci-dessous pour un exemple de voyage type :

Masse livrée (tmv)	12 % d'écorce (tmv)	Masse payable (tmv)	Masse anhydre payable (tma)	\$/tma	Paiement \$
38.100	4.572	33.528	19.111	113.00	2 159.54



© Fancis Tardif



TERRA-BOIS
COOPÉRATIVE
PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS
GROUPEMENT FORESTIER

Profitez des divers programmes d'aide et des avantages fiscaux

Contactez-nous, on peut vous aider!

Lachute
450 562-1126

Gatineau
819 986-1031

terra-bois.qc.ca

CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE DE MISE EN MARCHÉ DOMTAR, WINDSOR



L'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais est heureuse d'annoncer la conclusion d'une entente avec l'usine de Domtar située à Windsor. En effet, il est maintenant possible d'effectuer des livraisons à cette usine pour tous les feuillus durs. Cette entente sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2021.

Malgré le contexte, les conditions de mise en marché sont très acceptables.

VOICI UN RÉSUMÉ DES SPÉCIFICATIONS POUR LES BOIS LIVRÉS À L'USINE DE DOMTAR :

- Longueur : 6 pi à 16 pi.
- Diamètre sous écorce : 2.5 po à 28 po.
- Carie : Toute forme de carie est incluse dans la tolérance de 5 % en volume des défauts.
- Courbes : Lorsque le tronçon ne peut être redressé par une coupe, une flèche maximum de 8 po est acceptée, à condition que le tronçon passe à l'intérieur d'un cylindre de 28 po.
- Fourche, corps étranger, bois brûlé : Aucun.
- Groupe d'essence accepté (peut être mélangé) : caryer, cerisier, chêne, érable à sucre, érable argenté, plaine, frêne, hêtre, noyer, orme, ostryer, tilleul, bouleau blanc, merisier.

Les spécifications sont détaillées dans la liste de prix de l'usine, consultez la section **VENDRE MON BOIS** sur le site www.apflo.ca

Pour plus d'informations vous pouvez communiquer avec **Maxime Desjardins**, responsable des permis de livraison pour l'Alliance, au **819 623-2228** poste 1.



RETOURS POSSIBLES DE VOYAGES DE BOIS

Avis aux transporteurs qui effectuent des livraisons de bois à l'usine Domtar de Windsor, il est possible de faire des voyages de retour à l'usine du Groupe Crête de Saint-Faustin-Lac-Carré.

La personne ressource pour information est **Guilhem Coulombe**, vous pouvez le contacter au **450 898-8227**.

APPEL DE CANDIDATURES

Vous souhaitez vous impliquer activement afin de représenter, défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des propriétaires et producteurs forestiers de notre territoire ?

Veillez prendre note qu'il y a présentement un siège disponible au conseil d'administration du plan conjoint de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais. Le poste à combler est le **siège NO.4 - MRC d'Argenteuil, de Mirabel, de Deux-Montagnes et de Thérèse-de-Blainville**.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES PEUVENT COMMUNIQUER AVEC MARIO LANTHIER AU 819 623-2228



« Fière d'être une ambassadrice du secteur »

Marie-Hélène Gaudreau
Députée de Laurentides-Labelle

MH.Gaudreau@parl.gc.ca

[@MHGaudreauBQ](https://www.instagram.com/MHGaudreauBQ)

424, rue du Pont
Mont-Laurier
(Québec) J9L 2R7

124, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1K1

CHANGEMENTS DANS LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER

Le MFFP a procédé à des modifications concernant le processus d'enregistrement des propriétaires pour l'obtention du certificat de producteur forestier. Depuis le 10 juillet 2020, la date d'échéance du certificat est maintenant la même que celle du plan d'aménagement forestier, prolongeant ainsi la période de validité maximale de 5 ans à 10 ans. Par conséquent, tous les nouveaux enregistrements ou les renouvellements de certificat de producteur forestier auront la même date d'échéance que le plan d'aménagement forestier.

Les producteurs forestiers détenant déjà un certificat pourront faire une demande pour en modifier la date d'échéance afin qu'elle concorde avec celle de leur plan d'aménagement forestier. Ils devront toutefois payer des frais de modification de dossier de 11,50 \$. Si un producteur forestier détient plusieurs plans d'aménagement forestier, il verra son certificat prolongé jusqu'à la date la plus tardive de ses plans.

Ces changements permettent de simplifier les procédures administratives pour les producteurs forestiers. Toutefois, tous les producteurs forestiers sont tenus d'informer leur bureau d'enregistrement de tout changement pouvant survenir, tel que :

- la désignation cadastrale (numéro du lot) ;
- la superficie enregistrée ;
- l'adhésion ou le retrait d'un organisme de gestion en commun ;
- la date d'expiration du plan d'aménagement forestier ;
- l'unité d'évaluation ;
- le nom du bureau responsable de l'enregistrement.



... la date d'échéance du certificat est maintenant la même que celle du plan d'aménagement forestier...



Des frais de 11,50 \$ sont exigés pour enregistrer ces modifications. Toutefois, il n'y a pas de frais pour un changement d'adresse.

Le certificat de producteur forestier permet aux propriétaires de boisés d'avoir accès aux programmes d'aide gouvernementaux pour la réalisation d'activités de protection et de mise en valeur de la forêt. À partir de janvier 2021, ce certificat permettra de faire reconnaître les lots boisés comme immeubles forestiers dans les rôles d'évaluation foncière. Ceci offre dorénavant aux municipalités la possibilité de moduler

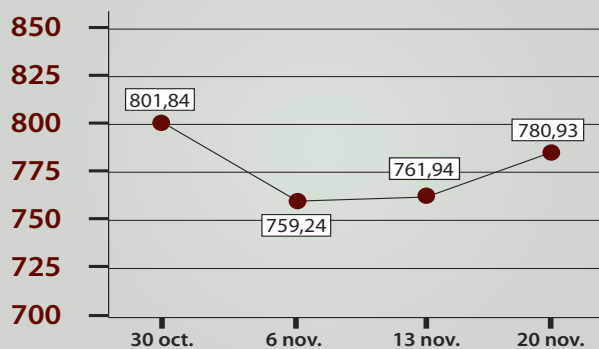
le taux de taxation de cette catégorie à l'intérieur d'une fourchette de 66 % à 100 % du taux de base afin d'encourager la mise en valeur des forêts. Cette mesure ne s'appliquera qu'aux propriétés forestières de 4 hectares et plus (10 acres ou

12 arpents carrés), dont la gestion est encadrée par un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier. Ce dernier avantage entrera graduellement en vigueur au cours des 3 prochaines années à mesure qu'aura lieu la révision des rôles d'évaluation foncière des municipalités.



Prix composé Pribec (\$ CAN)

Pribec



Action Forêt

des Laurentides et de l'Outaouais

DES ESPACES PUBLICITAIRES SONT DISPONIBLES POUR VOTRE ENTREPRISE.

Le prix de l'espace réservé varie selon les différents formats.

Pour informations : Mélissa Thibault

819 660-2860 | melissa.thibault@apflo.ca

PROCHAIN NUMÉRO : PRINTEMPS 2021

MISER SUR LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE



PIERRE-MAURICE GAGNON
PRODUCTEUR ET PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
FORESTIERS DU QUÉBEC



Éditorial paru dans
la revue *Forêts de chez nous*,
édition de novembre 2020.

C'est en 1956 que le gouvernement provincial a octroyé aux producteurs agricoles et forestiers le droit de se regrouper sous la forme d'un plan conjoint afin de réglementer leur production et de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché. Il s'agissait là d'une révolution pour les producteurs qui pouvaient miser sur leur sens de la collectivité pour créer un contrepoids nécessaire à l'équilibre des intérêts divergents qui existent avec les quelques acheteurs.

Conscients de l'opportunité qui s'offrait à eux, les producteurs de bois ont été à l'origine du premier plan conjoint du Québec. Bien vite, des plans conjoints ont émergé dans différentes régions du Québec afin d'encadrer la mise en marché du bois à pâte.

Près de 65 ans plus tard, ces outils mis à la disposition des producteurs demeurent toujours aussi pertinents et adaptés à leur réalité, et ce, bien que le marché principal des producteurs ait migré du bois à pâte vers le bois de sciage. Au fil du temps, et à juste titre, plusieurs plans conjoints ont adapté leur réglementation pour encadrer la mise en marché de ce nouveau produit. Ce travail demeure cependant inachevé dans plusieurs régions.

Dernièrement, la situation s'est avérée très favorable pour les scieurs alors que le prix du bois d'oeuvre a, contre toute attente, battu des records. Néanmoins, les analyses de votre fédération semblent démontrer que la faveur des marchés n'a pas percolé jusqu'à l'ensemble des producteurs. Pensons plus particulièrement à ceux qui ne négocient pas collectivement la mise en marché du bois de sciage résineux.

Difficile de blâmer quiconque pour la stagnation des conditions offertes à ces producteurs, car à défaut d'organiser eux-mêmes la mise en marché, d'autres acteurs aux intérêts divergents s'en mêlent. Les rares acheteurs de bois limitent la concurrence potentielle alors que les nombreux intermédiaires capturent une très grande part de cette rente.

Pour pallier cette situation, plusieurs syndicats régionaux de producteurs forestiers oeuvrent d'une manière ou d'une autre à amplifier leur rôle dans l'établissement des conditions de vente du bois de sciage sur leur territoire. Récemment, les producteurs forestiers de la Côte-du-Sud et du Sud du Québec ont franchi une étape importante pour étendre la couverture de la mise en marché collective au bois de sciage résineux en complétant leurs audiences devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. La conduite de ces dossiers a nécessité, et nécessitera encore, des efforts considérables de la part de ces syndicats, de votre fédération et de l'Union des producteurs agricoles.

Tout en espérant des décisions favorables pour ces plans conjoints, il est urgent pour tous les autres plans conjoints d'enclencher des démarches et même, à mon point de vue, d'aller plus loin dans ce dossier. Il est impératif de négocier les prix et les volumes ainsi que de diriger le bois afin d'assurer que tous les producteurs puissent bénéficier des mêmes conditions de mise en marché, et ce, peu importe leur situation, leur volume de récolte et la distance de livraison. Il s'agit là du principe de la péréquation si habilement appliqué par les producteurs et productrices acéricoles et laitiers.



**Desjardins,
votre expert
forestier**

**La plus grande force
conseil à croire en
vos projets et à la
réussite de votre
entreprise.**

**Desjardins Entreprises-
Laval-Laurentides**
866 430-8430

**Desjardins Entreprises-
Outaouais**
877 441-1400

desjardins.com/entreprises

 **Desjardins**
Entreprises

PRODUCTEURS ET TRANSPORTEURS

LES BASES D'UNE COLLABORATION EFFICACE

En 2016, Les Transporteurs du bois privé du Nord inc. et l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais ont signé une Convention de transport avec laquelle débutait une nouvelle ère de collaboration. Quatre ans plus tard, le bilan que nous dressons de ce nouveau partenariat est extrêmement positif. Les chargements refusés ou ceux avec des coupures de volume, qui étaient nombreux avant 2016, ont diminué au point où ils sont devenus pratiquement inexistantes. Les bénéfices financiers sont importants pour tous.

Nous croyons utile de faire un rappel des principes mis en place en 2016 qui ont mené à ces hauts standards de qualité, en ajoutant quelques directives sur les bonnes pratiques au niveau des communications entre producteurs et transporteurs.

PRÉSENCE SUR LE CHANTIER ET DROIT DE PASSAGE

Pour de multiples raisons, il est préférable que le producteur ou son exécutant soit présent sur le chantier lors du chargement du bois par le transporteur. Une des principales raisons est d'éviter que le bois chargé ne soit pas réellement celui que le producteur désire faire transporter. Ce type d'erreur est fréquent.

Le producteur doit aussi s'assurer que les droits de passage sont clairement établis sur son chemin d'accès si ce chemin ne lui appartient pas. Ce chemin d'accès doit être carrossable avec une largeur adéquate.

LE PERMIS DE LIVRAISON

Le producteur doit fournir un permis de livraison ayant des dates valides et s'assurer que le lot sur lequel le bois provient est bien celui inscrit sur le permis de livraison. Le transporteur doit livrer le bois à l'usine inscrite sur ce permis.

Il est de la responsabilité du transporteur de vérifier les heures d'ouverture de l'usine vers laquelle il doit effectuer la livraison. Très important de savoir que le bois livré en violation des indications sur le permis de livraison ne sera pas payé, ni au producteur, ni au transporteur.

EMPILEMENT ET ESSENCES SÉPARÉES

Le producteur doit empiler correctement son bois afin de faciliter le chargement pour le transporteur. Il est important que la place d'empilement ne soit pas obstruée par des fils électriques ou encore trop près d'un bâtiment qui nuirait au chargement. Le producteur doit aussi séparer les essences si cette séparation est exigée par les usines.

QUALITÉ DU BOIS ET FAÇONNAGE

Il y a une responsabilité partagée entre le producteur et le transporteur pour que le bois livré soit de bonne qualité et aussi façonné selon les exigences des usines.

Pour un résultat efficace, la première étape se fait en forêt lors de l'abattage, c'est à ce moment que les défauts quant à la qualité de l'arbre sont les plus faciles à déceler. Le bois mort ou pourri doit être laissé sur le parterre de coupe. Pour le façonnage, soit la mise en tronçon aux longueurs exigées, le respect des diamètres limites et la coupe adéquate des branches ou des

nœuds, le producteur doit prendre le temps requis pour bien réaliser cette tâche.

Le transporteur réalise une dernière vérification visuelle lors du chargement, mais souvent les conditions rendent cette ultime vérification très difficile. La boue et la neige masquent certains défauts et si le chargement est effectué tôt le matin ou tard le soir, la luminosité est inexistante. Le transporteur est en droit de demander des correctifs s'il le juge à propos et peut, ultimement, refuser de charger le bois.

LE NOMBRE DE LIVRAISONS HEBDOMADAIRES

Comme la très grande majorité des producteurs ont des transporteurs attitrés, il est IMPORTANT de planifier les livraisons une semaine à l'avance. Pour le producteur, il faut s'assurer de la disponibilité de son transporteur avant de prévoir un nombre important de livraisons et respecter aussi sa propre capacité de production. Une fois la planification établie, le transporteur a un engagement à transporter le nombre de livraisons prévues et le producteur doit quant à lui, couper le volume requis pour le nombre convenu de livraison.

Si des bris mécaniques, des ennuis de santé ou autres raisons retardent l'échéancier prévu et ce, autant de la part du producteur que du transporteur, il devient primordial d'avertir rapidement l'autre partie de tous les contretemps qui retardent la production ou les livraisons.

LIMITE DE POIDS ET ASSURANCE

Le transporteur est responsable de bien placer son bois sur sa remorque avant le départ du chantier et charger un volume qui respectera les normes de pesanteur spécifiques à son ensemble camion-remorque.

Le propriétaire du camion est responsable d'avoir les assurances requises pour lui et ses employés relativement à ses opérations de transport.

MODIFICATIONS ET RECTIFICATIONS DU BOIS À CHARGER

S'il y a lieu, le producteur doit effectuer lui-même les correctifs avec sa scie mécanique sur le bois à charger. Il est déconseillé de laisser un transporteur effectuer lui-même les correctifs car la manipulation de la scie mécanique ne fait pas partie de son travail régulier. Si par malheur un accident survient, les assurances du transporteur ne le couvriront pas, ni lui, ni ses employés.

La responsabilité d'un accident de travail reviendra alors au producteur avec tous les inconvénients qui suivront. Une autre des nombreuses raisons qui rendent la présence du producteur ou de son représentant souhaitable sur le chantier.

CHARGEMENT DU BOIS ET VOLUME MINIMAL

À partir du moment où le chargement débute, il est calculé dans le taux de transport que le transporteur consacre une heure au maximum à cette opération. Au-delà de cette heure prévue, le transporteur est en droit d'exiger une compensation financière basée sur son taux horaire.

Le producteur doit s'assurer que le volume de bois à livrer soit suffisant pour permettre au transporteur d'atteindre le volume de 32,5 tonnes métriques vertes pour un camion auto-chargeur avec remorque et 37,5 tonnes métriques vertes pour un camion avec remorque standard. Sur ce point, nous soulignons encore que la présence du producteur est fortement recommandée pour éviter tout malentendu.

VOYAGE REFUSÉ OU AVEC RÉDUCTION DE VOLUME

Un des buts premiers de cette étroite collaboration est d'éviter que le chargement soit refusé à l'usine ou encore que le chargement soit amputé d'une certaine partie de son volume et, EN CONSÉQUENCE, de son revenu. Le cas échéant, la responsabilité financière est supportée à 50 % par le transporteur et 50 % par le producteur.

COMMUNICATION

Avec l'abondance des moyens de communications disponibles de nos jours, il est primordial de bien s'informer mutuellement des développements face aux livraisons convenues. Comme mentionné précédemment, il faut, la semaine avant la ou les livraison(s), faire une première communication pour établir une planification commune du nombre de livraison(s) prévue(s). Deuxièmement, il faut identifier la journée où le transport sera réellement effectué.

Dans les cas où il y a des changements aux dates prévues ou au volume convenu, il est important de s'informer rapidement. Aujourd'hui, avec les courriels, les textos, et même pourquoi pas

le bon vieux téléphone, il n'y a aucune excuse pour ne pas se rejoindre dans un délai raisonnable. Tout silence radio de plus de 24 heures de la part du producteur ou du transporteur est inacceptable et exprime un flagrant manque de respect envers les responsabilités et les contraintes logistiques de l'autre partie.

La collaboration entre les transporteurs et les producteurs est essentielle pour une mise en marché efficace. Le travail en équipe, le respect des critères établis par les usines et la communication sont les bases d'une relation harmonieuse. Tous profitent de la qualité de production atteinte depuis quelques années car elle facilite les négociations avec les industriels. L'efficacité du mode de fonctionnement adopté en 2016 a fait ses preuves et nous devons faire les efforts pour poursuivre cette collaboration bénéfique.



Cet article est publié conjointement par l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais et Les Transporteurs du bois privé du Nord inc.

LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGRO-FORESTIÈRES DE LABELLE (SERAF)



Benoît Durocher, ing.f.
318, chemin du Golf
Lac-des-Écorces (Québec) J0W 1H0
Tél. : 819 623-3348
courriel : info@seraf.ca

La SERAF est un regroupement de propriétaires de forêt privée reconnu par le Gouvernement du Québec, impliquée dans l'aménagement des forêts privées des Laurentides depuis plus de 30 ans.

LE REGROUPEMENT OFFRE DES SERVICES COMPLETS ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHAQUE PROPRIÉTAIRE DE FORÊT PRIVÉE :

- Planification de projets divers
- Confection de plans d'aménagement forestier et multi-ressources
- Support technique et exécution des travaux de reboisement, pré-commerciaux, de récolte, de voirie, etc.
- Confection de prescriptions et rapports
- Recherche d'aide financière au niveau des divers programmes disponibles
- Aménagement et évaluation du potentiel de votre érablière pour projet acéricole

LOCATION LOUIS-ANDRÉ PELLETIER LTÉE

Essence
Diesel
Huile à chauffage
Lubrifiants



Produits Pétroliers
des Draveurs inc.



Télé.: 819 623-6467
Courriel : mpelletier@lapelletier.com
Mathieu Pelletier cell.: 819 440-6105

Mobil

233, boul. A.-Paquette, Mont-Laurier • 819 623-4015
www.lapelletier.com

TAXER L'EFFORT SYLVICOLE

L'accroissement des taxes municipales imposées aux propriétés forestières est une cause d'inquiétude chez les producteurs forestiers. L'analyse des taxes et des valeurs foncières municipales au cours des 20 dernières années met en évidence un transfert du fardeau fiscal municipal vers les producteurs forestiers. La progression des charges fiscales des propriétaires forestiers nuit à la rentabilité des activités de récolte en forêt privée et incidemment, à la mobilisation du bois.

Pour dresser ce constat, la PPFQ a analysé l'évolution de près de 60 000 unités d'évaluation de terrain forestier dans l'ensemble des municipalités du Québec sur une période de 20 ans, à partir du sommaire du rôle d'évaluation foncière tenu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Il s'agit d'un échantillon très important en regard des 134 000 propriétaires forestiers que l'on retrouve au Québec.

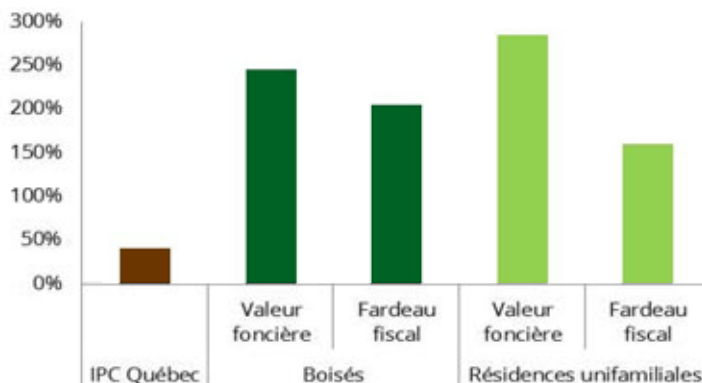
Entre 1999 et 2019, les taxes municipales des terres boisées du Québec⁽¹⁾ ont augmenté en moyenne de 5,7 % par année.⁽²⁾ À titre indicatif, les taxes municipales moyennes payées sur une propriété forestière en 1999 s'élevaient à 191 \$ alors qu'en 2019, elles atteignaient 581 \$ par unité d'évaluation, soit une progression de 204 % en l'espace de deux décennies. Cette progression dépasse largement l'inflation ($\approx 1,7$ % par an).

La figure suivante illustre les hausses relatives des valeurs foncières et des taxes municipales des propriétés boisées du Québec. À titre comparatif, nous avons inclus les hausses pour les immeubles résidentiels de type unifamilial puisque ceux-ci constituent généralement la base de l'assiette foncière municipale. Bien que la croissance de la valeur foncière des résidences unifamiliales ait été supérieure à celle des boisés au cours des 20 dernières années (284 % par rapport à 244 %),

celle du fardeau fiscal fut plutôt inversée. En effet, le fardeau fiscal des boisés (+204 %) a augmenté plus rapidement que celui des résidences unifamiliales (+159 %). Il y a donc eu, à l'échelle du Québec, un transfert du fardeau fiscal des municipalités vers les propriétaires forestiers.

(1) Excluant les régions de Laval, Montréal, la Côte-Nord, le nord du Québec et l'Abitibi.
(2) Croissance annuelle composée.

HAUSSE DU FARDEAU FISCAL ET DE LA VALEUR FONCIÈRE DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ET FORESTIERS DU QUÉBEC DE 1999 À 2019



L'analyse par région permet de constater que l'ampleur de la problématique diffère d'une région à l'autre. En effet, des régions comme Chaudière-Appalaches, le Témiscamingue et la Mauricie ont connu un transfert du fardeau fiscal important vers les propriétaires forestiers. À la différence, la hausse des taxes sur les boisés et les résidences unifamiliales fut similaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans la Capitale-Nationale.

ÉVOLUTION DES TAXES MUNICIPALES DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS QUÉBÉCOIS

Région administrative	Terrains boisés							Résidences		
	Valeur foncière moyenne par unité d'évaluation				Taxes municipales moyennes par unité d'évaluation			Valeur foncière	Taxes municipales	
	Moyenne par unité 1999	Moyenne par unité 2019	Croissance 1999-2019	Croissance annuelle ¹	Moyenne par unité 1999	Moyenne par unité 2019	Croissance 1999-2019	Croissance annuelle ¹	Croissance annuelle ¹	
Témiscamingue ³	4 532 \$	19 874 \$	339%	7,7%	57 \$	187 \$	228%	6,1%	5,1%	4,0%
Bas-Saint-Laurent	14 911 \$	45 941 \$	208%	5,8%	146 \$	459 \$	215%	5,9%	5,9%	4,8%
Capitale-Nationale	25 576 \$	67 010 \$	162%	4,9%	224 \$	497 \$	122%	4,1%	7,3%	4,4%
Centre-du-Québec	16 492 \$	69 441 \$	321%	7,5%	151 \$	568 \$	276%	6,8%	6,5%	5,9%
Chaudière-Appalaches	17 960 \$	80 393 \$	348%	7,8%	181 \$	714 \$	294%	7,1%	7,0%	5,1%
Estrie	38 377 \$	143 601 \$	274%	6,8%	335 \$	1 160 \$	246%	6,4%	6,8%	5,1%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5 758 \$	14 472 \$	151%	4,7%	86 \$	145 \$	69%	2,6%	5,5%	3,9%
Lanaudière	18 962 \$	73 490 \$	288%	7,0%	234 \$	556 \$	137%	4,4%	7,5%	5,4%
Laurentides	22 905 \$	95 242 \$	316%	7,4%	255 \$	768 \$	201%	5,7%	7,5%	5,0%
Mauricie	18 022 \$	67 187 \$	273%	6,8%	181 \$	639 \$	253%	6,5%	5,6%	4,1%
Outaouais	35 449 \$	75 173 \$	112%	3,8%	311 \$	518 \$	66%	2,6%	6,9%	5,2%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	15 032 \$	47 054 \$	213%	5,9%	190 \$	478 \$	151%	4,7%	6,5%	4,4%
Moyenne provinciale²	19 496 \$	67 114 \$	244%	6,4%	191 \$	581 \$	204%	5,7%	7,0%	4,9%

¹ Croissance annuelle composée de 1999 à 2019

² Excluant les régions de Laval, Montréal, la Côte-Nord, le nord du Québec, la Montérégie et l'Abitibi

³ Données insuffisantes pour l'Abitibi

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Rôle d'évaluation foncière

Note : La valeur foncière et les taxes municipales sont exprimées par unité d'évaluation et non pas par unité de superficie. La superficie de l'unité d'évaluation peut varier d'une région à l'autre.

UNE PART GRANDISSANTE DES REVENUS DU BOIS REMISE AUX MUNICIPALITÉS

Les taxes municipales réduisent de plus en plus la rentabilité des activités forestières. En effet, la proportion du fardeau fiscal municipal sur les revenus générés par la vente de bois ne cesse de s'accroître au fil des ans puisque le prix du bois rond augmente moins rapidement que les comptes de taxes. En 1999, les charges fiscales municipales représentaient 3,9 % des revenus générés par les activités de récolte du bois. En 2019, cette proportion atteignait plutôt 9,4 %. Chaque année, le fardeau fiscal gruge une part plus importante des revenus, à l'exception de 2018 où extraordinairement, le prix du bois a crû plus rapidement en raison d'une flambée du prix du bois d'œuvre. Néanmoins, en 2019, cette lourde tendance reprenait son cours.

COMPARAISON DU COÛT DES TAXES MUNICIPALES SUR LES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LA PRODUCTION DE BOIS

Année	Taxes municipales moyennes (\$/m ³)	Prix moyen pondéré du bois (\$/m ³)	Proportion des taxes municipales sur le prix moyen pondéré du bois
1999	1,93 \$	49,79 \$	3,9 %
2000	2,04 \$	51,58 \$	4,0 %
2001	2,20 \$	53,15 \$	4,1 %
2002	2,34 \$	54,59 \$	4,3 %
2003	2,52 \$	53,96 \$	4,7 %
2004	2,76 \$	58,14 \$	4,8 %
2005	2,99 \$	60,78 \$	4,9 %
2006	3,25 \$	59,92 \$	5,4 %
2007	3,42 \$	57,05 \$	6,0 %
2008	3,59 \$	58,15 \$	6,2 %
2009	3,77 \$	56,14 \$	6,7 %
2010	3,96 \$	54,56 \$	7,3 %
2011	4,12 \$	54,90 \$	7,5 %
2012	4,29 \$	55,03 \$	7,8 %
2013	4,60 \$	55,82 \$	8,2 %
2014	4,76 \$	57,49 \$	8,3 %
2015	5,02 \$	58,27 \$	8,6 %
2016	5,20 \$	58,35 \$	8,9 %
2017	5,39 \$	59,42 \$	9,1 %
2018	5,60 \$	63,21 \$	8,9 %
2019	5,88 \$	62,50 \$	9,4 %



paru dans *Forêts de chez nous Plus*,
1^{er} septembre 2020, vol. 25, n° 9
Analyse et rédaction :
Vincent Bouvet, B.A.

Au Québec, cet enjeu est d'autant plus critique que les forêts publiques, principales sources de concurrence des producteurs de bois sur terres privées, ne sont pas taxées. Ceci crée nécessairement un écart de compétitivité entre les deux modes de tenures forestières. La diminution de la rentabilité de la production de bois affecte le dynamisme des activités sylvicoles en forêt privée. Par conséquent, plusieurs municipalités rurales se privent ainsi de retombées liées à une plus grande mise en valeur des ressources des forêts privées. Fort heureusement, des solutions sont à notre portée pour insuffler une dose de dynamisme aux activités forestières en forêt privée. En mars dernier, l'Assemblée nationale du Québec a adopté les modifications à la Loi sur la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de miser sur la fiscalité pour accroître l'aménagement forestier et stimuler la mise en valeur des forêts privées. Les municipalités pourront dorénavant mettre de l'avant des incitatifs fiscaux pour une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers. Nous reviendrons plus amplement sur ces nouvelles mesures et les raisons qui militent en faveur d'une adoption de celles-ci par les municipalités lors de notre prochaine infolettre.



Note : Taxes municipales moyennes calculées pour un lot moyen de 40 ha et une récolte moyenne estimée à 2,47 m³/ha/an en forêt privée.

Sources : Prix du bois : FPFQ. Années multiples. Statistiques de mise en marché du bois de la forêt privée du Québec.

Taxes foncières : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Rôle d'évaluation foncière.

Techni-Scie DM

**Vous construisez votre maison,
votre chalet ou défrichez votre terre ?**

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 17 H



Distributeur autorisé des
produits SMG pour les
Laurentides et l'Outaouais

SMG
Champion
Scierie Mobile Gilbert inc.

2671, Route 148 Ouest, Papineauville, Qc J0V 1R0 • Tél. : 819 427-5383 • Téléc. : 819 427-6249



**Héléne
Marcoux-Filion, ING.F.**
CONSEILLÈRE FORESTIÈRE
ACCRÉDITÉE
819 660-3184

LE BOULEAU JAUNE, UNE PRÉSENCE EN DÉCLIN

La région de l'Outaouais et des Laurentides se situe dans la zone tempérée de la forêt feuillue et mixte, territoire à grand potentiel pour le bouleau jaune. Aussi connu sous le nom de merisier, il s'agit d'une essence de valeur, prisée pour le sciage et le déroulage, et dont les bois de moindre qualité sont utilisés pour la pâte de papier et le chauffage.

On constate, en général, un déclin de la présence du bouleau jaune. « Des interventions inappropriées – la coupe à diamètre limite, l'écramage, la coupe à blanc et la coupe de jardinage de faible intensité pratiquée en hiver – nuisent à la régénération du bouleau jaune au profit de celle du hêtre et de l'érable. Le broutage sélectif des cerfs de Virginie a par ailleurs exacerbé le problème dans certaines régions » (1). À la lumière des connaissances actuelles, des approches sylvicoles mieux adaptées permettent d'assurer la reproduction du bouleau jaune et son développement. Le présent article vise à vous aider à mieux comprendre les besoins de cette essence qui, depuis 1993, est l'arbre emblématique du Québec.

» HABITAT

Le bouleau jaune (Figures 1 à 3) croît sur tous les sols riches. Il atteint toutefois ses plus fortes dimensions sur les limons profonds et frais, sur les replats et le bas des longues pentes.

Le bouleau jaune forme rarement des peuplements purs. Il pousse généralement en mélange avec des feuillus et/ou des résineux, principalement l'érable à sucre, le hêtre, le sapin, le pin blanc, l'épinette rouge, la pruche et l'épinette blanche (1).



Figure 1 – Écorce caractéristique du bouleau jaune.

» CARACTÉRISTIQUES

Le bouleau jaune a une longévité maximale de 400 ans, peut atteindre une hauteur de 30 mètres et un diamètre de 120 centimètres (2). Son âge d'exploitabilité est généralement fixé autour de 90 à 100 ans, car avec le temps l'arbre développe des défauts qui engendrent la coloration et la carie de son bois. Après l'âge de 140 ans les pertes sont importantes (1).

Il se reproduit principalement par ses semences (Figure 4), mais aussi par rejets issus de petites souches. Ses semences arrivent à maturité à l'automne et sont dispersées par le vent jusqu'au printemps. Elles sont petites et s'implantent difficilement à travers l'épaisse litière de feuilles.

Le bouleau jaune est une essence semi-tolérante à l'ombre. C'est lorsque sa cime est en pleine lumière que son taux de croissance est le meilleur. Il est aussi sensible à la sécheresse. Ces caractéristiques ont un impact sur sa vigueur et ses chances de survie à toutes les étapes de son développement.

» SYLVICULTURE

Récolte et régénération, deux interventions qui vont de paire. Parce que cette essence est semi-tolérante à l'ombre, elle ne peut pas se régénérer sous couvert. Pour obtenir une cohorte abondante de semis, le sylviculteur doit créer des ouvertures limitées dans le couvert. Un nombre suffisant d'arbres semenciers bien répartis doit être conservé dans le peuplement.

Il est aussi nécessaire de perturber le sol au moment des opérations afin d'assurer aux semences l'accès à un mélange de



Figure 2 – Écorce du bouleau jaune à un stade juvénile.

sol minéral et de matière organique. Si la coupe est exécutée en hiver, il faudra scarifier le sol après la tombée des feuilles l'automne suivant.

Soulignons que les coupes partielles de forte intensité et les grandes trouées, à cause des ouvertures trop importantes du couvert, favorisent l'envahissement par des espèces concurrentes comme les peupliers et les érables à épis, qui profitent de la pleine lumière, et nuisent à la régénération du bouleau jaune.

» DÉGAGEMENT

Il est important de réaliser un suivi de la régénération afin d'en assurer le dégagement si nécessaire. Ainsi, parfois en très jeune âge, mais surtout lorsque la régénération atteint 4 ou 5 m de hauteur, il est fréquent de devoir dégager les jeunes tiges. Ce traitement d'éducation appelé éclaircie précommerciale (EPC) est réalisé afin d'éviter que les gaulis de bouleau jaune ne périssent étouffés par la compétition. Lors de ce traitement, il importe de dégager la cime, tout en maintenant un peuplement de remplissage afin d'éviter l'apparition de branches adventives. Les tiges choisies sont donc



Figure 3 – Fruit et feuilles du bouleau jaune.

dégagées par puit de lumière. L'EPC favorisera le plein développement du bouleau jaune en qualité, diamètre et hauteur, raccourcira la révolution et accroîtra la production en bois de sciage et de déroulage.

» CONCLUSION

Nous devons adopter de bonnes approches sylvicoles pour assurer l'avenir du bouleau jaune, et maintenir une biodiversité des forêts.

RÉFÉRENCES

- Collectif (2013). « Le guide sylvicole du Québec Tome 1, Les fondements biologiques de la sylviculture », Raymond, P. p18-21. Les publications du Québec.
- Robitaille, L. et Roberge, M. (1981). « La sylviculture du bouleau jaune au Québec », Rapport de recherche R.F.F. – XXXIII- no sp. 1981, p105 à 112.

CRÉDITS DES FIGURES

Figure 1 à 3: Centre collégial de développement de matériel didactique. Site Internet « *Maladies des arbres du Québec* » <https://arbres.ccdmd.qc.ca/> Consulté le 16 novembre 2020.



Figure 4: © Répertoire Québec Nature, <http://www.repertoirequebecnature.com> Consulté le 16 novembre 2020.

Figure 4 – Détails d'un chaton femelle, des écailles et des graines ailées du bouleau jaune.

Solutions d'emballage pour
l'industrie du Bois

solutions - service - maintenance



(450) 979-8667 • www.atpkg.com







Outils à batterie
et pneumatique

Feuillard
en polyester

Depuis son implication bénévole sur un gros projet de skatepark de béton à Montréal, Sébastien Petit construit lui-même des modules qui vont du plus simple design aux courbes plus compliquées sans oublier ceux plus imposants.

Construction d'un parc de skateboard en forêt à Nominique

AMÉNAGER SA FORÊT : UNE SOLUTION POUR FINANCER EN PARTIE UN PROJET

Comme la santé et la vigueur d'une forêt passe par un aménagement forestier durable, Sébastien Petit, propriétaire forestier et promoteur d'un projet de parc de skateboard à Nominique, a adhéré au plan d'aménagement forestier. En plus de l'aider dans la planification de son projet récréotouristique, le plan d'aménagement forestier lui a permis d'établir ses priorités à court terme (0 à 5 ans) et à long terme (5 à 10 ans) pour assurer la saine gestion et la pérennité de sa forêt.



Murielle Yockell
JOURNALISTE

Promoteur du projet d'un parc thématique sur son nouveau domaine, Sébastien Petit offrira aux fanatiques de skateboard un grand espace vert rempli d'air pur où ils pourront pratiquer leur passion. Grâce à son plan d'aménagement forestier, la vocation forestière cohabitera avec l'aspect récréatif sur la terre de ce jeune entrepreneur.

C'est en cherchant sur Internet qu'il a trouvé quelques pistes de solutions telles que : de l'information à propos de l'aménagement forestier sur le site de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais, les subventions disponibles pour l'aider à financer l'aménagement de sa forêt et l'aide financière du CLD d'Antoine-Labelle.

Avant d'acheter sa propriété, le promoteur a fait appel au service de Richard Mayer. Technicien forestier et agent de mobilisation pour l'Alliance, ce dernier accompagne les propriétaires de lot boisé afin de les guider vers les étapes à suivre pour aménager et protéger la forêt tout en profitant des subventions gouvernementales et des avantages fiscaux. Lors de la rencontre M. Mayer a expliqué au promoteur comment le plan d'aménagement forestier pourrait l'aider à atteindre les objectifs de son projet mais aussi comment cela lui permettrait, de façon durable, de profiter des avantages financiers, fiscaux et environnementaux de l'aménagement de sa forêt et de la récolte de son bois.

Le Plan d'aménagement forestier

Réalisé par un ingénieur forestier accrédité par une agence régionale de mise en valeur des forêts privées, le plan d'aménagement forestier est indispensable pour avoir accès aux avantages

fiscaux et aux subventions et il demeure en vigueur pour une période de 10 ans.

Avec cet outil, le propriétaire possède une bonne connaissance de sa propriété. Il y retrouve ses objectifs, une description détaillée de la composition de sa forêt et des zones sensibles, une cartographie identifiant les peuplements forestiers et, bien sûr, des suggestions d'interventions sylvicoles en fonction du potentiel de sa forêt dans le respect de ses objectifs.

Pour son plan d'aménagement, le promoteur a choisi un ingénieur forestier qui possède de l'expérience en aménagement de forêt récréotouristique. Celui-ci lui a identifié des anciens chemins forestiers cachés par la croissance de la végétation. Cette information a facilité l'élaboration du plan en plus de réduire les



Photo : Sébastien Petit.

Sébastien Petit admet qu'il a eu un coup de cœur pour cette propriété en voyant la maison centenaire érigée si près du bord de l'eau. À l'extrême gauche, une petite cabine déjà prête pour la location.

coûts pour l'aménagement des chemins puisqu'ils ont déjà été « tapés » dans le passé. Un secteur composé de résineux à maturité a été identifié comme devant être récolté en priorité. C'est d'ailleurs dans cette zone que le propriétaire a pu identifier les endroits précis où sera installé son parc tout en mettant en valeur le côté forestier.

« Sa priorité est de récolter les résineux rendus à maturité. Dans le cas contraire, les arbres peuvent continuer de grossir à l'extérieur et pourrir de l'intérieur. C'est ce qu'on appelle un accroissement négatif.

Plus d'un tiers de diamètre de pourriture et la scierie ne les prend pas. En matière de volume de bois, cela représente beaucoup de sous », rappelle Richard Mayer.



Photo : Sébastien Petit.

Sur cette photo tirée d'un de ses vidéos diffusés sur son site web apparaît le site du futur Skateboard Ranch.



La priorité selon le PAF, c'est de récolter les résineux rendus à maturité. Dans le cas contraire, les arbres peuvent continuer de grossir à l'extérieur et pourrir de l'intérieur. C'est ce qu'on appelle un accroissement négatif. Plus d'un tiers de diamètre de pourriture et la scierie ne les prend pas. À gauche, Richard Mayer, agent de mobilisation pour l'Alliance discutant avec Sébastien Petit.

En plus de dégager certaines zones pour la construction des différents modules de son parc, la récolte de ce secteur permettra de laisser place à la régénération déjà bien installée au sol mais qui avait besoin d'un petit coup de pouce pour pouvoir croître.

Depuis la mise en application de son plan, Sébastien tire de bons revenus grâce aux subventions et à la vente de son bois prélevé par un entrepreneur forestier. Il profite de la présence de ce dernier pour faire aménager ses chemins, installer ses ponceaux, enlever ses souches et aplanir son terrain. « Louer une pelle pour retirer deux ou trois souches n'est pas rentable du tout. C'est une affaire de rien et ça prend à peine quelques secondes avec de la grosse machinerie », confie M. Petit.

C'est bon, en effet, d'avoir une idée de ce qu'on veut faire sur sa terre pour profiter de la présence de la machinerie, ajoute M. Mayer.

Soutien du CLD d'Antoine-Labelle

« Lorsque j'ai acheté ma terre il y a plus d'un an pour lancer mon projet, j'ai eu droit au programme de *Soutien au travailleur autonome* administré par le CLD d'Antoine-Labelle et remis sous

forme de subvention salariale. Ce programme qui dure un an m'a permis de travailler à temps plein sur mon projet.

Tout en travaillant sur ma terre et en rénovant ma maison, j'ai utilisé ce temps pour lancer et promouvoir mon entreprise. À partir de là, j'ai monté un deuxième plan d'affaires qui était plus conforme à ma réalité depuis l'acquisition de ma propriété. »

Skateboard Ranch

Le prix abordable des terres dans les Hautes-Laurentides et le fait que cette région favorise le développe-

ment économique sur son territoire a joué sur le choix du site, confie M. Petit. « Quand j'ai rencontré l'ancien propriétaire, nous étions en hiver, assis dans la maison. Par la fenêtre, on voyait les sapins chargés de neige qui entouraient le lac camouflé sous un couvert blanc. J'ai tout de suite acheté cette propriété de 108 acres de possibilités. Pris en ville dans un petit appartement durant des années, je n'en revenais pas que tout cela soit à moi ! »

Une série de courts métrages diffusée sur son site web relate les différentes étapes depuis le début de son projet. « Mon but est d'avoir de la visibilité et de créer un lien d'attachement. Ça fonctionne, car de plus en plus d'abonnés suivent mes épisodes. »

Sur place, les travaux avancent vite : une rampe de skateboard en béton récemment construite est en train de sécher. À ce rythme, il envisage de recevoir ses premiers clients dès l'été prochain.

« Mon but, c'est que les gens restent pour camper. Oui, c'est faisable de passer une journée pour profiter des infrastructures, mais c'est avec l'hébergement en camping et en cabine que l'argent se fait. »

Sébastien Petit

Le skateboard a toujours fait partie de sa vie. À travers ses expériences acquises sur le terrain, Sébastien a multiplié ses aptitudes et ses compétences dans plusieurs corps de métier, dont la construction de modules de skateboard en béton. « Aujourd'hui, le savoir est offert partout. Chaque étape est un petit défi que j'apprends à gérer et pour chaque problème, il y a une solution. Le plus difficile, c'est le début. Quand tu pars de rien et qu'après, de fil en aiguille, tu ramasses quelque chose, là, ça devient intéressant », conclut Sébastien Petit.

M. Petit compte bien continuer de suivre les recommandations de son ingénieur forestier. À plus long terme (5 à 10 ans) un secteur comprenant un peuplement de bois franc a d'ailleurs été identifié par l'ingénieur forestier pour être aménagé et récolté, toujours avec comme objectif d'assurer la santé de la forêt et d'en accroître sa productivité.

Si vous avez des questions concernant l'aménagement de votre terre et la vente de bois, nous vous invitons à communiquer avec Richard Mayer, au 819 440-5507 ou consultez le site www.apflo.ca.

CINQ PRINCIPES POUR DES CHEMINS DURABLES POUR DES CHEMINS QUI DURENT ET DES COURS D'EAU EN SANTÉ!



Pierre-Étienne Drolet
BIOLOGISTE COORDONNATEUR
DE PROJETS
COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE
LA RIVIÈRE DU LIÈVRE (COBALI)

Le temps et les ressources accordés à l'aménagement et à l'entretien de chemins en forêt sont fortement liés à la gestion de l'eau. De plus, les chemins peuvent avoir un impact sur le milieu aquatique et la qualité de l'eau en favorisant le transport de sédiments.

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR S'ÉVITER DU TRAVAIL, TOUT EN PRÉSERVANT VOS COURS D'EAU :

1. S'éloigner des cours d'eau et des milieux humides

Les chemins près des cours d'eau et des milieux humides sont une promesse de problèmes: inondations, érosion et lessivage du matériel. De plus, dans les secteurs plats, l'activité des castors risque d'inonder le chemin et de l'encombrer d'arbres abattus. Les chemins devraient donc idéalement être construits à au moins 60 mètres d'un cours d'eau permanent et à plus de 30 mètres d'un cours d'eau intermittent. D'ailleurs, la réglementation municipale interdit la construction de chemin dans la rive. Selon la pente, une distance minimale de 10 ou 15 mètres, à partir de la ligne des hautes eaux, doit être respectée.



2. Limiter le nombre de traverses de cours d'eau

On voit parfois des chemins qui traversent deux cours d'eau, l'un après l'autre, alors qu'un petit détour aurait permis de faire un seul ponceau, après leur jonction. Ou encore, des propriétaires qui réparent les ponceaux de deux chemins traversant le même cours d'eau à peu de distance. En étudiant le parcours des cours d'eau et en planifiant le tracé des chemins afin de limiter les traverses, vous y gagnerez temps et argent.

3. Ne pas sous-estimer les cours d'eau intermittents

Les cours d'eau intermittents, qui peuvent être complètement asséchés durant l'été, peuvent causer des surprises lorsque l'eau se remet à circuler. Si on ne les a pas préalablement bien identifiés

et prévu des ponceaux, le fossé qui recevra ces ruisseaux sera sévèrement érodé ou, s'il n'y a pas de fossé, le cours d'eau risque de ruisseler sur le chemin et de lessiver le matériel, qui ira ensuite se déposer sur une frayère de poissons à proximité...



« Attention
aux cours d'eau
intermittents »

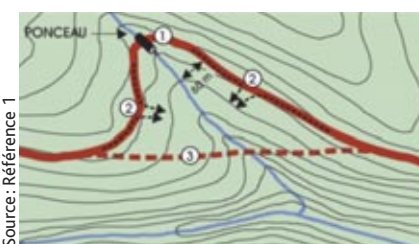


4. Entretenir les fossés différemment

Pour éviter que vos fossés et leurs ponceaux se remplissent de sédiments, entretenez seulement le tiers inférieur en conservant la pente végétalisée. Cela réduira la quantité de terre qui tombera dans le fossé. Enfin, plutôt que de laisser un fossé s'écouler dans un cours d'eau et y charrier des sédiments, déviez-le vers une surface boisée ou un bassin de sédimentation.

5. Éviter les traverses en pente forte

Les pentes fortes des chemins permettent à l'eau d'accélérer et d'augmenter sa force d'érosion, c'est pourquoi elles se font davantage lessiver. Il est préférable d'éviter un tracé en ligne droite qui descend traverser un cours d'eau au fond d'un ravin. Il vaut mieux faire un détour en suivant la courbe de niveau (altitude) du chemin pour le traverser à l'endroit où celui-ci est à la même altitude que le chemin. Sur l'exemple suivant, le tracé 1 traverse



Source: Référence 1

le cours d'eau à l'endroit où celui-ci est à la même hauteur que le chemin, donc aucune côte n'est créée. Le tracé 3 en pente forte est à éviter. L'eau des fossés peut être déviée en 2.

RÉFÉRENCES

1. Ministère des Ressources naturelles. 2008. *Saines pratiques de voirie forestière et installation de ponceau*. <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/sainespratiques.pdf>
2. Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2016. *Saines pratiques d'intervention en forêt privée: guide terrain*, 4^e édition révisée. https://www.foretprivée.ca/wpcontent/uploads/2016/06/Guide_des_Saines_Pratiques_FPFQ_WEB.pdf

POURQUOI LES CONIFÈRES RESTENT VERTS ET GARDENT LEURS AIGUILLES TOUT L'HIVER ?



TABLE FORÊT
LAURENTIDES
Jean-François Modérie
CHARGÉ DE PROJETS
TABLE FORÊT LAURENTIDES

Nous nous posons rarement des questions face à des phénomènes que nous côtoyons fréquemment, comme c'est le cas avec la verdure des conifères en hiver. Seriez-vous toutefois capable d'expliquer pour quelles raisons la majorité des conifères ne perdent pas leurs aiguilles durant la saison froide ? Ils sont pourtant soumis aux mêmes facteurs climatiques que leurs voisins feuillus qui eux, perdent leurs feuilles... Les réponses résident encore une fois à l'intérieur de l'arbre, des feuilles, des aiguilles et sont le fruit d'une longue évolution. Comme nous l'avons déjà expliqué, les arbres à feuilles caduques (les feuillus et le mélèze) se dénudent à l'approche de l'hiver puisque, dans leur cas, la photosynthèse s'arrête complètement et que les feuilles deviennent inutiles et risqueraient de causer des dégâts. Qu'en est-il des conifères ?

Le premier facteur qui entre en ligne de compte est le fait que les conifères étaient présents bien avant les feuillus dans l'histoire de la Terre. Ils possèdent donc une histoire évolutive plus longue que leurs cousins feuillus. Au fil du temps, ils ont acquis des capacités leur permettant de coloniser des environnements extrêmes, froids et secs. Ils ont survécu à plusieurs changements climatiques extrêmes et catastrophes naturelles depuis 300 millions d'années. Pour rester en vie et profiter de chaque moment de croissance, ils ont appris à rester verts toute l'année et à garder leurs aiguilles sur une longue période. Certaines espèces comme le Pin bristlecone, un résineux de l'Ouest Américain, peuvent garder les mêmes aiguilles pendant 45 ans !



Pin bristlecone (*Pinus longaeva*)
Le plus vieux spécimen est âgé de près de 5000 ans.

alors que le bois est moins flexible à cause du froid. En étant plus petites, les aiguilles possèdent beaucoup moins de stomates que les feuilles. Un stomate est une minuscule bouche en forme de haricot qui laisse entrer ou sortir le CO_2 , l' O_2 et l' H_2O . Les stomates servent donc à la respiration et à l'évapotranspiration. Plus une

feuille possède de stomates, plus elle aura tendance à laisser échapper de l'eau. Plus il y a d'eau qui sort des feuilles, plus l'arbre devra pomper d'eau dans le sol. En plus de posséder moins de stomates, les conifères les ont dissimulés dans de petites rainures qui les protègent de l'air libre. Les aiguilles sont aussi recouvertes d'une épaisse couche de cire protectrice appelée cuticule. Celle-ci protège les aiguilles du froid. Le positionnement et le nombre réduit de stomates additionnés à la couche de cire fait en sorte que les aiguilles sont beaucoup moins fragiles au froid et moins sujettes à la perte d'eau que les feuilles.

Même si leur perte d'eau est minime durant l'hiver, les conifères en ont tout de même besoin pour que les aiguilles restent vertes et qu'elles ne tombent pas. Comment peuvent-ils continuer de pomper de l'eau du sol alors qu'elle est gelée ? En fait, les conifères emmagasinent une impressionnante quantité d'eau avant que celle-ci ne gèle.

Ils la stockent à l'intérieur de leur organisme et la redistribuent au besoin au cours de l'hiver. Pour que l'eau emmagasinée ne gèle pas, les conifères font monter le taux de sucre et produisent certains types de protéines dans leur organisme ce qui agit comme un antigel naturel.

Ces évolutions et adaptations des conifères expliquent en partie pourquoi il s'agit des principales essences retrouvées en zone nordique et dans des environnements beaucoup plus rudes. Dans les environnements extrêmes, comme la haute altitude et la haute latitude, la période de croissance des végétaux est parfois très courte. Devoir déployer de nouvelles feuilles dans ce court laps de temps serait inconcevable pour survivre et croître. Les conifères sont donc des merveilles de l'évolution pouvant croître, se reproduire et vieillir dans des environnements où peu d'arbres peuvent le faire.



Pin blanc (*Pinus strobus*) en hiver

Envie d'une explication ludique pour vos tout-petits ? Un conte scandinave apporte une coquette explication sur la verdure des conifères en hiver. Pour le trouver, visitez le site web www.touslescontes.com puis effectuer une recherche en entrant le mot-clé conifères.

RÉPERTOIRE DES PRIX - HIVER 2020

- Le répertoire des prix est établi en fonction des informations disponibles au moment de l'impression. Si une disparité existe entre les listes publiées et celles des usines ou scieries, ces dernières auront préséance.
- La **DIVISION NORD** est composée des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle en plus des trois municipalités de la MRC des Laurentides, Labelle, La Minerve et La Conception. La **DIVISION SUD** est composée de toutes les autres municipalités du Plan conjoint.
- L'unité de mesure utilisée par les usines de sciage et de déroulage de notre région est le PMP qui est l'abréviation pour « Pied Mesure de Planche ». La table de calcul retenue pour déterminer le nombre de PMP dans un billot est la Table de Roy.
- Le coût de l'espace requis pour publier les tableaux est acquitté par les usines et les scieries concernées. Vous pouvez consulter la section « Vendre mon bois » de notre site Internet apflo.ca pour toutes les listes de prix.

Il est très important de vous informer auprès de Maxime Desjardins avant de débiter vos travaux forestiers pour connaître la disponibilité des permis de livraison.

GROUPE CRÊTE

PERSONNE RESSOURCE :

Mme Geneviève Forget

Tél. : 819 688-5550 poste 240

Télex. : 819 688-3583



USINE DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
1617, Route 117
Saint-Faustin-Lac-Carré
(Québec) J0T 1J2

USINE DE CHERTSEY
8227, Route 125, C.P. 300
Chertsey (Québec) J0K 3K0

Au moment de l'impression de la revue, les négociations étaient toujours en cours afin de finaliser l'entente de mise en marché devant entrer en vigueur au 1^{er} décembre 2020. La nouvelle liste de prix (prix hiver) sera donc publiée sur notre site web www.apflo.ca dès qu'elle sera disponible. Ci-dessous les prix été 2020 à titre indicatif.

DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES

GROUPES D'ESSENCES

Prix NET payé au producteur pour une tonne métrique verte

	Diamètre au fin bout	Longueurs de 12 pi et 16 pi		Bois en longueur
		Remorque standard	Remorque auto-chargeur	
Sapin	4 po et plus	66,45 \$	63,70 \$	63,95 \$
Épinette - Pin gris	4 po et plus	72,95 \$	70,20 \$	70,45 \$

Taux moyen de transport - Remorque standard : 16,75 \$ t.m.v. • Remorque auto chargeur : 19,50 \$ t.m.v. • Bois en longueur : 14,25 \$ t.m.v. • Prélevé syndical : 2,15 \$

Prix NET payé au producteur pour un mille pieds mesure de planche

	Longueurs	Diamètre au fin bout	Prix	
			Remorque standard	Remorque auto-chargeur
Sapin	12 pi et 16 pi	6 po et plus	345,17 \$	341,54 \$
Épinette	12 pi et 16 pi	4 po et 5 po	285,17 \$	281,54 \$
Pin gris	8 pi et 10 pi	4 po et plus	130,17 \$	126,54 \$

Taux moyen de transport - Remorque standard : 83 \$ mpmp • Remorque auto chargeur : 86,63 \$ mpmp • Prélevé syndical : 11,83 \$ mpmp

DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS

GROUPES D'ESSENCES

Prix NET payé au producteur pour une tonne métrique verte

	Diamètre au fin bout	Longueurs de 12 pi et 16 pi		Bois en longueur
		Remorque standard	Remorque auto-chargeur	
Sapin	4 po et plus	68,45 \$	68,90 \$	61,95 \$
Épinette - Pin gris	4 po et plus	74,95 \$	75,40 \$	68,45 \$

Taux moyen de transport - Remorque standard : 14,75 \$ t.m.v. • Remorque auto chargeur : 14,30 \$ t.m.v. • Bois en longueur : 16,25 \$ t.m.v. • Prélevé syndical : 2,15 \$

Prix NET payé au producteur pour un mille pieds mesure de planche

	Longueurs	Diamètre au fin bout	Prix	
			Remorque standard	Remorque auto-chargeur
Sapin	12 pi et 16 pi	6 po et plus	347,04 \$	344,02 \$
Épinette	12 pi et 16 pi	4 po et 5 po	287,04 \$	284,02 \$
Pin gris	8 pi et 10 pi	4 po et plus	132,04 \$	129,02 \$

Taux moyen de transport - Remorque standard : 81,13 \$ mpmp • Remorque auto chargeur : 84,15 \$ mpmp • Prélevé syndical : 11,83 \$ mpmp

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

- Surlongueur de 6 po ► Les extrémités de billots doivent être coupés perpendiculairement à l'axe ► Les nœuds doivent être rasés à l'effleurement du tronc
- Les billots doivent être droits ► Aucune fourche ► Aucun bois mort, incendié, endommagé par les insectes
- Aucun bois des champs ou renfermant des corps métalliques

RÉPERTOIRE DES PRIX - HIVER 2020

**LOUISIANA-PACIFIC
CANADA LTÉE**



DIVISION MANIWAKI

1012, ch. du Parc Industriel
Bois-Franc (Québec) J9E 3A9

Au moment de l'impression de la revue, les négociations étaient sur le point de débiter pour le renouvellement de l'entente de mise en marché devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021. La nouvelle liste de prix (prix hiver) sera donc publiée sur notre site web www.apflo.ca dès qu'elle sera disponible.

**DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES**

**GROUPES
D'ESSENCES**

Prix NET (ÉTÉ) au producteur pour un mètre cube solide

	Tige en longueur	Tronçon de 10 pi 6 po	
		Remorque standard	Remorque auto-chargeur
Tremble	34,32 \$	35,79 \$	36,08 \$
Bouleau blanc et tilleul	34,07 \$	35,54 \$	36,08 \$
Pin blanc, rouge et gris / mélèze	33,57 \$	35,79 \$	35,33 \$

Taux moyen de transport : Tiges en longueur : tremble : 17,50 \$ - feuillus : 17,75 \$ - pin : 17,50 \$ • Remorque standard : tremble : 19,50 \$ - feuillus : 19,75 \$ - pin : 18,75 \$
• Remorque auto-chargeur : 19,21 \$ pour toutes les essences * Prix au m³ solide — **Prélevé syndical :** 1,95 \$ (m³ solide)

**DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS**

**GROUPES
D'ESSENCES**

Prix USINE (ÉTÉ) au producteur pour un mètre cube solide

	Tige en longueur	Tronçon de 10 pi 6 po	
		Tremble	51,82 \$
Bouleau blanc et tilleul	51,82 \$	55,29 \$	55,29 \$
Pin blanc, rouge et gris / mélèze	51,07 \$	54,54 \$	54,54 \$

Le taux de transport est calculé en fonction de la distance entre l'usine et votre municipalité/secteur. • **Prélevé syndical :** 1,95 \$ (m³ solide)



PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

Au moment de l'impression de la revue, les négociations étaient toujours en cours afin de finaliser l'entente de mise en marché devant entrer en vigueur au 1^{er} décembre 2020. La nouvelle liste de prix (prix hiver) sera donc publiée sur notre site web www.apflo.ca dès qu'elle sera disponible. Ci-dessous les prix été 2020 à titre indicatif.

200, chemin de Montcerf
Maniwaki (Québec) J9E 1A1
www.pfresolu.com

**DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES**

**GROUPES
D'ESSENCES**

Prix NET payé au producteur pour une tonne métrique verte (t.m.v.)

	Billots 12 pi 4 po		Diamètre minimum	Bois en longueur	Diamètre minimum
	Remorque standard	Remorque auto-chargeur			
Sapin	68,62 \$	66,87 \$	Sciage: 4 po au fin bout	63,37 \$	Sciage: 4 po au fin bout
Épinette et pin gris	75,08 \$	73,33 \$	Pâte: 3 po au fin bout	69,81 \$	Pâte: 3 po au fin bout 6 po au gros bout

Taux moyen de transport : Bois en longueur : 15,50 \$ t.m.v. • Bois en billot remorque standard : 14,50 \$
Bois en billot remorque auto-chargeur : 16,25 \$ • **Prélevé syndical :** 2,15 \$ t.m.v.

**DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS**

**GROUPES
D'ESSENCES**

Prix USINE payé au producteur avant paiement du transport pour une t.m.v.

	Billots 12 pi 4 po		Diamètre minimum	Bois en longueur	Diamètre minimum
	Remorque standard	Remorque auto-chargeur			
Sapin	66,86 \$	63,06 \$	Sciage: 4 po au fin bout	59,36 \$	Sciage: 4 po au fin bout
Épinette et pin gris	73,32 \$	69,52 \$	Pâte: 3 po au fin bout	65,80 \$	Pâte: 3 po au fin bout 6 po au gros bout

Taux moyen de transport : Bois en longueur : 19,25 \$ t.m.v. • Bois en billot remorque standard : 16 \$
Bois en billot remorque auto-chargeur : 19,80 \$ • **Prélevé syndical :** 2,15 \$ t.m.v.

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

POUR LES BILLOTS ▶ Surlongueur de 2 po ▶ Longueur maximum acceptée de 12 pi 4 po ▶ Tolérance de 10 % du volume pour les billots de 8 pi à 12 pi 6 po. POUR LE BOIS EN LONGUEUR ▶ Aucune bille enlevée dans la souche. POUR LES DEUX TYPES ▶ Lors du transport, chaque chargement doit contenir une seule essence. Par contre, si il contient plusieurs essences différentes, celles-ci doivent être séparées et on doit détenir un permis de livraison pour chacune. ▶ Aucun corps étranger, aucune fourche, aucune encoche d'abattage ▶ Les noeuds et les branches coupées à ras le tronc ▶ Carie maximum de 1/3 du diamètre du gros bout ▶ Pas de bois des champs, ni de bois mort, chauffé ou endommagé par les insectes.

L'usine applique une tolérance de 10 % de bois hors norme au niveau de la qualité (au-delà de ce pourcentage le bois sera accepté et payé selon la norme de bois à pâte)

**LAUZON RESSOURCES
FORESTIÈRES**

PERSONNE RESSOURCE :

M. Christian Vézina

Tél. : 819 985-0600 poste 405

Cell. : 819 962-3417

christian.vezina@lauzonltd.com



LAUZON[®]
Planchers de bois exclusifs

175, rue Alexandre

Thurso (Québec) J0X 3B0

Télec. : 819 985-3029

www.lauzonltd.com

www.plancherslauzon.com

Facebook : Lauzon Foresterie

ACHAT DE CHÊNE ROUGE EN LONGUEUR

SPÉCIFICATIONS MINIMALES

- Diamètre minimal à la souche de 8"
- Nœuds acceptés mais ceux-ci doivent être rasés.
- Les billes contenant du métal ou des fourches ne seront pas payées.
- Découpe à l'équerre / pas de tiges brisées
- Arbres complets seulement (Bille de souche doit être présente).

**De 70 \$ à 85 \$
la tonne métrique verte**

* Visite terrain obligatoire avant livraison

Possibilité de tronçons améliorés sur demande

SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	Prime 16 po et +, 3 f.c. 14-15 po, 4 f.c.	Sélect 14 po-15 po, 3 f.c.	# 1 14 po, 2 f.c. 11-13 po, 3 f.c.	# 2 10 po-13 po, 2 f.c.	# 3 (pallet) 8 po-14 po, 1 f.c.	# 4 (pallet) 8 po-14 po, 0 f.c.
Érable 1/2 cœur (Maple 1/2 heart)	915 \$	865 \$	775 \$	665 \$	500 \$	125 \$
Érable à sucre régulier (Regular Maple)	750 \$	650 \$	575 \$	490 \$	375 \$	125 \$
Chêne rouge (Red Oak)	800 \$	700 \$	550 \$	475 \$	450 \$	250 \$
Merisier (Yellow Birch)	725 \$	650 \$	525 \$	350 \$	275 \$	125 \$
Bouleau blanc (White Birch)	500 \$	425 \$	400 \$	350 \$	275 \$	125 \$
Plaine (Soft Maple)	---	300 \$	275 \$	250 \$	---	---
Tilleul (Basswood)	---	350 \$	275 \$	225 \$	---	---
Cerisier (Cherry)	---	---	---	---	---	---
Hêtre	---	---	---	---	---	---
GRADES	Sélect 14 po et +, 3 f.c.	# 1 12 po et + 2 f.c.	BOIS FRAIS SEULEMENT. AUCUNE BILLE CHAUFFÉE NE SERA ACCEPTÉE.			
Frêne noir et blanc (Black & White Ash)	600 \$	400 \$				

Billes sciage acceptées

Longueur entre 7 pi et 12 pi avec surlongueur de 4 po minimum et un diamètre maximal de 28 po
Les billes excédant 12 pi 6 po de longueur seront payées comme des billes de 12 pi 6 po ces billes étant impossibles à transformer à la scierie de Lauzon.

DÉROULAGE (9 pi 4 po et 10 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	D1 14 po +, 4 f.c.	D2 12-13 po, 4 f.c. 14 po +, 3 f.c.	D3 11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.
Érable à sucre (30 % cœur max)	1600 \$	1200 \$	900 \$
Merisier (30 % cœur max)	1550 \$	1100 \$	---
Bouleau blanc (White Birch)	1550 \$	1100 \$	---

SPÉCIFICATIONS DES BILLOTS

- ▶ Billes droites et fraîches ▶ Nœuds sains acceptés mais ceux-ci doivent être rasés
- ▶ Découpe à l'équerre - pas de tiges brisées ▶ Déductions appliquées pour les courbes, la pourriture, les cimes et les roulures
- ▶ Les billes de moins de 8 po (fin bout) et de plus de 28 po ne seront pas payées
- ▶ Les billes fendues, avec métal ou fourches, chauffée ou les billes d'érable avec des traces de chalumeaux seront rejetées.
- ▶ L'érable avec un cœur supérieur à 70 % sera dégradé de deux classes
- ▶ Liste de prix sujette à changement sans préavis

PAIEMENT RAPIDE GARANTI
Toutes les livraisons reçues dans une semaine donnée seront payées le vendredi de la semaine suivante.

RÉPERTOIRE DES PRIX - HIVER 2020

SCIERIE BONDU

PERSONNES RESSOURCES :

Michel Hamel

Tél. : 819 597-2481 • Cell. : 514 867-9214

michel.hamel@scieriebundu.ca

Daniel Quevillon

Tél. : 819 587-9790 poste 34 • Cell. : 819 660-4612



**SCIERIE
BONDU**

**318, chemin H.-Bondu
Notre-Dame-de-Pontmain
(Québec) J0W 1S0**

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche		
	Sélect <i>16 po et + au fin bout, 4 f.c.</i>	S1 <i>12 po et + au fin bout, 0 f.c.</i>	S2 <i>9 po et + au fin bout, 0 f.c.</i>
Pin blanc	Longueurs de 12 pi - 14 pi et 16 pi		8 pi - 10 pi - 12 pi - 14 pi et 16 pi
	Aucun nœud Aucune pourriture Aucune courbure Billot droit	Nœuds sains rouges et nœuds noirs : 2 po max. Courbure maximum de 2 po Max. 20 % de pourriture	Aucune limite de nœuds rouges et de nœuds noirs Courbure maximum de 2 po Max. 30 % de pourriture
	550 \$	375 \$	280 \$
Pin rouge Aucun pin rouge provenant de plantation sauf sur entente avec la scierie	S1		
	Longueurs de 8 pi - 10 pi - 12 pi - 14 pi et 16 pi		
	Nœuds sains rouges : 3 po max., 10 po min. au fin bout		
	280 \$		

IMPORTANT : IL FAUT APPELER UN REPRÉSENTANT DE LA SCIERIE AVANT TOUTE LIVRAISON

PERSONNE RESSOURCE :

Jean-Paul Michaud

Cell. : 514 229-5614



SCIERIE CARRIÈRE LTÉE

525, boulevard de l'Aéroparc

Lachute (Québec) J8H 3R8

Tél. : 450 562-8578

Sans frais : 800 567-2647

Télé. : 450 562-8570

www.scieriecarriere.com

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche					
	Prime <i>16 po +, 3 f.c. 14-15 po, 4 f.c.</i>	S1 <i>14-15 po, 3 f.c. 12-13 po, 4 f.c.</i>	S2 <i>12-13 po, 3 f.c. 11 po, 4 f.c.</i>	S3 <i>12 po +, 2 f.c. 11 po, 3 f.c. 10 po, 4 f.c.</i>	S4 <i>10-11 po, 2 f.c. 9 po, 3-4 f.c.</i>	Pallet <i>10 po +, 1 f.c. 9 po, 2 f.c. 8 po, 3-4 f.c.</i>
Érable 1/3 cœur	1100 \$	950 \$	750 \$	575 \$	425 \$	325 \$
Érable 1/2 cœur	950 \$	750 \$	600 \$	450 \$	325 \$	300 \$
Érable régulier	550 \$	450 \$	400 \$	325 \$	200 \$	200 \$
Bouleau jaune	775 \$	700 \$	550 \$	475 \$	350 \$	300 \$
Bouleau blanc	575 \$	450 \$	350 \$	300 \$	225 \$	225 \$
Chêne rouge	850 \$	750 \$	650 \$	550 \$	475 \$	350 \$
Chêne blanc	450 \$	400 \$	375 \$	325 \$	300 \$	200 \$
Cerisier	600 \$	500 \$	400 \$	325 \$	300 \$	200 \$
Érable rouge	625 \$	525 \$	425 \$	350 \$	325 \$	225 \$
Érable rouge wormy	325 \$	325 \$	325 \$	325 \$	225 \$	175 \$
Tilleul	400 \$	350 \$	300 \$	250 \$	200 \$	150 \$
Peuplier	350 \$	300 \$	275 \$	225 \$	200 \$	125 \$
Frêne blanc	550 \$	475 \$	400 \$	300 \$	225 \$	200 \$
Frêne noir	325 \$	300 \$	275 \$	250 \$	225 \$	200 \$
Autres feuillus	325 \$	300 \$	275 \$	250 \$	225 \$	150 \$
GROUPES	DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche					
	D1 <i>16 po et +, 4 f.c.</i>	D2 <i>14 po, 4 f.c.</i>	D3 <i>12 po et 13 po, 4 f.c.</i>	D4 <i>11 po, 4 f.c.</i> <small>Bille de souche seulement</small>		
Érable 1/3 cœur	1250 \$	1150 \$	1000 \$	800 \$		
Bouleau jaune	1500 \$	1200 \$	900 \$	650 \$		
Bouleau blanc	800 \$	700 \$	600 \$	500 \$		
Chêne rouge	----	----	----	----		

Longueurs : paires et impaires acceptées. **Sciage :** surlongueur de 4 po. ▶ Liste de prix sujette à changement sans préavis ▶ Les billots chauffés seront classé pallet.

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2020

FORESPECT INC.

PERSONNES RESSOURCES :

Sébastien Paquette

Tél. : 819 426-3553, poste 225
Cell. : 819 712-1335
s.paquette@forespect.ca

Robin Leggett

Tél. : 819 426-3553, poste 223
Cell. : 819 962-1112



FORESPECT INC
Transformation de bois franc
Quality Hardwood Lumber

768, Route 323
Namur (Québec)
J0W 1N0

Télé. : 819 426-3704

www.forespect.ca

GROUPES D'ESSENCES (Species Group)	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche					
	Prime 14 po - 15 po, 4 f.c. ou 16 po, 3 f.c.	Sélect 13 po et +, 3 f.c. ÉR. cœur 1/2 diam.	S1 12 po et +, 2 f.c. 11 po, 4 f.c. ÉR. cœur 1/2 diam.	S2 10 po - 11 po, 2 f.c. ÉR. cœur 2/3 diam. 9 po, 4 f.c. et 1/2 diam.	S3 8 po - 9 po, 2 f.c. ÉR. cœur 1/2 diam.	S4 non conforme
Chêne rouge (Red Oak)	825 \$	675 \$	550 \$	450 \$	350 \$	125 \$
Érable à sucre 1/3 cœur (Sugar Maple)	1000 \$	850 \$	650 \$	500 \$	375 \$	125 \$
Érable à sucre (max. 1/2 cœur)	800 \$	650 \$	500 \$	375 \$	275 \$	125 \$
Érable régulier	500 \$	400 \$	350 \$	275 \$	175 \$	125 \$
Cerisier (Cherry)	750 \$	550 \$	425 \$	350 \$	200 \$	125 \$
Bouleau jaune (Yellow Birch)	700 \$	575 \$	450 \$	375 \$	275 \$	125 \$
Bouleau blanc (White Birch)	500 \$	375 \$	325 \$	275 \$	175 \$	125 \$
Frêne blanc (White Ash)	600 \$	500 \$	350 \$	300 \$	225 \$	—
Frêne noir (Black Ash)	400 \$	350 \$	325 \$	300 \$	225 \$	—
Tilleul (Basswood)	500 \$	400 \$	300 \$	225 \$	150 \$	—
Érable rouge (Soft Maple)	550 \$	450 \$	350 \$	300 \$	200 \$	—
Chêne blanc (White Oak)	575 \$	475 \$	375 \$	275 \$	200 \$	—
Peuplier (Poplar)	450 \$	375 \$	275 \$	200 \$	125 \$	—
Hêtre (Beech)	225 \$	225 \$	225 \$	150 \$	150 \$	—

N.B. Longueurs paires et impaires de 8 pi à 16 pi. Surlongueur de 4 po sur toutes les billes.

▶ Aucune pourriture, billes droites, légère courbe accepté. ▶ Billes fraîches seulement, billes chauffées rejetées.

▶ POUR LE PEUPLIER : la scierie demande de tronçonner le plus possible les billes en longueur de 12 pi et + ▶ POUR LE TILLEUL : en longueur de 10 pi et +

GROUPES D'ESSENCES (Species Group)	DÉROULAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	V1 14 po et +, 4 f.c. Bille de pied	V2 Merisier & bouleau blanc 14 po et +, 3 f.c. 12 po - 13 po, 4 f.c., Bille de pied	V2 Érable à sucre 11 po - 13 po, 4 f.c. (max. 1/3 cœur)	V3 11 po - 12 po - 13 po, 3 f.c.
Merisier & bouleau blanc (Yellow & White birch) Longueur 8 pi 6 po et 9 pi 6 po	1500 \$	1050 \$	—	800 \$
Érable à sucre (max. 1/3 cœur) (Sugar Maple) Longueur 8 pi 6 po, 10 pi 6 po et 12 pi 6 po	1650 \$	—	1200 \$	—

BOIS EN LONGUEUR – Prix USINE pour une tonne métrique verte	
Frêne blanc, tilleul, bouleau blanc White Ash, Basswood, White Birch	60 \$
Merisier (Yellow Birch)	65 \$
Chêne rouge (Red Oak)	75 \$ à 90 \$
Érable (Maple)	65 \$ à 75 \$

▶ Billots de 8 pi de longueur minimum ▶ Diamètre minimal de 10" à la souche
▶ Arbres complets seulement (les billes de souche doivent être présente)
▶ Pourriture maximum 15 % ▶ Aucune courbure prononcée
▶ Visite terrain obligatoire avant le début des livraisons
▶ Établir une procédure de pesage obligatoire



Alliance des
propriétaires forestiers

LAURENTIDES • OUTAOUAIS

De multiples services à votre disposition...

www.apflo.ca

SERVICE DE PAIE

Notre équipe administrative peut gérer pour vous le paiement fait à votre entrepreneur dans le cadre des travaux forestiers effectués sur votre lot.

ALERTES DE
MISE EN MARCHÉ

Nous vous transmettons les informations importantes au sujet de la mise en marché régionale. Inscription aux alertes sur notre site Internet.

RÉPERTOIRE DES PRIX - HIVER 2020

LES BOIS LAURENTIENS SCIERIE GAUDREAU INC. ANCIENNEMENT PRODUITS FORESTIERS LAURENTIENS

PERSONNE RESSOURCE:

Denis Loyer

Tél. : 819 275-7654

Cell. : 819 616-7828

590, montée Lac-Castor

Rivière-Rouge (Québec)

JOT 1T0

Télec. : 819 275-3663



NOUVEAU
Nous sommes maintenant
ouvert à l'année

SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	Sélect	No 1	No 2	No 3	No 4
Peuplier faux-tremble <i>8 pi - 10 pi - 12 pi</i> <i>Favoriser le 8 pi</i>	480 \$ <i>14 po et +, 4 f.c.</i>	420 \$ <i>14 po et +, 3 f.c.</i> <i>12-13 po +, 4 f.c.</i>	330 \$ <i>10-11 po, 4 f.c.</i> <i>12-13 po, 3 f.c.</i>	230 \$ <i>9 po, 4 f.c.</i> <i>10 po et +, 1 f.c.</i>	160 \$ <i>10 po et +, 0 f.c.</i>
20 \$ ajouté pour chacune des classes pour le bois provenant de Gatineau *** Les billots sont acceptés en longueur de 8 pi, 10 pi et 12 pi ***					
Tilleul	550 \$ <i>14 po et +, 4 f.c.</i>	450 \$ <i>11 po et +, 4 f.c.</i> <i>12 po et +, 3 f.c.</i>	325 \$ <i>11 po et +, 3 f.c.</i> <i>10 po et +, 4 f.c.</i> <i>12 po et +, 2 f.c.</i>	230 \$ <i>9 po et +, 4 f.c.</i> <i>10 po et +, 2 f.c.</i>	150 \$ <i>9 po et +, 0 f.c.</i>
Les billots sont acceptés en longueur de 8 pi, 10 pi et 12 pi					
Pin blanc	450 \$ <i>15 po et +</i> <i>4 f.c.</i>	380 \$ <i>12 po et +, 4 f.c.</i> <i>15 po et +, 3 f.c.</i>	310 \$ <i>15 po et +, 2 f.c.</i> <i>12 à 14 po et +, 3 f.c.</i>	260 \$ <i>10 po et +</i>	---
Pour obtenir les prix de la classe Sélect et No 1, les billots doivent être en mesure de 12 pi, 14 pi et 16 pi Pour les classe No 2 et No 3, les longueurs de 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 pi sont acceptées.					
Pruche	<i>Les billots doivent avoir 10 po et plus au fin bout. Les longueurs acceptées sont 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 pi.</i> <i>Les billots ayant 8 po et 9 po au fin bout seront payés au taux de 150 \$.</i> <i>Aucune roulerie ni de nœud noir.</i>				325 \$ 150 \$
Mélèze	<i>Un seul prix 325\$. Les billots doivent avoir 10 po et plus au fin bout.</i> <i>Les longueurs acceptées sont 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 po.</i>				Un seul prix 325 \$

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES ESSENCES

- Surlongeur de 6 po ► Aucune fourche ne sera acceptée ► Les extrémités des billots doivent être coupées perpendiculairement à l'axe
- Les branches et les nœuds doivent être coupés au ras du tronc ► Seulement les billots fraîchement coupés d'un arbre sain seront acceptés.

TAUX DE TRANSPORT

Camions à remorque standard : 61,08 \$ (mpmp) ► Camions à remorque auto-chargeur : 66,50 \$ (mpmp)
Pour les producteurs de la DIVISION SUD, Un montant pour les frais de transport sera retenu sur votre revenu généré en fonction de la distance entre l'usine et votre municipalité/secteur.

Prélevé syndical :
Tremble - tilleul : 9,75 \$ (mpmp)
Pruche - pin - mélèze : 11,83 \$ (mpmp)

SERVICE CONSEIL TERRAIN

Un technicien forestier d'expérience est à votre disposition pour une grande diversité de services et de conseils et ce gratuitement.

SITE INTERNET COMPLET

Beaucoup d'efforts sont faits pour que notre site Internet soit un carrefour d'informations pour les propriétaires et producteurs.

CALCULATEUR DE LA VALEUR DES BILLES DE SCIAGE ET DE DÉROULAGE

Vous trouverez sur notre site Internet, un outil de calcul qui vous permettra d'évaluer la valeur de votre bois de sciage et de déroulage. Utilisation simple et efficace.

**Action
Forêt** 

des Laurentides et de l'Outaouais

Notre revue est publiée 3 fois par année afin de vous informer des enjeux actuels de la forêt privée.

RÉPERTOIRE DES PRIX - HIVER 2020

FOREX / DIVISION MONT-LAURIER

PERSONNES RESSOURCES :

Mathieu Vaillancourt Joël Constantineau
819 440-2700 poste 279 819 440-2700 poste 244



701, rue Iberville
Mont-Laurier (Québec) J9L 3W7
Tél.: 819 440-2700 • Téléc. : 819 440-2010

*Possibilité de se déplacer pour conseil et validation

SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche Longueurs paires et impaires, de 8 à 12 pi + surlongueur de 6 po

GROUPES D'ESSENCES	Prime 14 po et +, 4 f.c. 16 po et +, 3 f.c.	Sélect 12-13 po, 4 f.c. 13-15 po, 3 f.c.	S1 11 po, 4 f.c. 12 po, 3 f.c. 13 po et +, 2 f.c.	S2 9 po, 4 f.c. 10-11 po, 3 f.c. 12 po, 2 f.c.	S3 8 po, 2 f.c. 9 po, 3 f.c. 10-11 po, 2 f.c.	S4 8 po, 0 f.c.
Érable à sucre 1/3 coeur	1025 \$	925 \$	625 \$	500 \$	350 \$	205 \$
Érable à sucre 1/2 coeur	925 \$	775 \$	600 \$	450 \$	325 \$	200 \$
Érable à sucre	610 \$	600 \$	450 \$	400 \$	315 \$	195 \$
Bouleau jaune	790 \$	620 \$	460 \$	360 \$	300 \$	195 \$
Bouleau blanc	635 \$	535 \$	390 \$	315 \$	265 \$	190 \$
Chêne	765 \$	725 \$	525 \$	500 \$	355 \$	325 \$
Frêne	410 \$	380 \$	305 \$	255 \$	230 \$	190 \$
Tilleul et autres	355 \$	355 \$	355 \$	205 \$	205 \$	190 \$

DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

	Prime 14 po +, 4 f.c.	D1 12-13 po, 4 f.c. 14 po +, 3 f.c.	D2 11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.	D3 10 po, 4 f.c.
Bouleau blanc	1 500 \$	1 045 \$	765 \$	535 \$
Bouleau jaune	1 500 \$	1 045 \$	765 \$	535 \$
Érable à sucre	1 550 \$	1 045 \$	765 \$	535 \$
Peuplier		D1 14 po +	D2 12-13 po	D3 10-11 po
		485 \$	425 \$	335 \$

Spécifications pour le peuplier : aucune limite pour des nœuds solides ayant entre 3/4" et 2" de diamètre ▶ Maximum de 2 nœuds sains et solides ayant entre 2" et 4" de diamètre ▶ Carrié : maximum 1", centrée ▶ Une fente droite à l'extrémité d'une longueur maximale de 1 pied ▶ Flèche maximale de 2"



LE GROUPE MATRA

723, Route 105
Bois-Franc (Qc) J9E 3A9

NOTES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec le représentant de l'usine avant d'entreprendre toute démarche :
M. Rémy Crites au 819 334-2838

Les prix sont sujets à changements sans préavis

LES ACHATS DE BOIS ONT LIEU TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	Sélect	S1	S2	S3
Pin blanc Pour les billes de pied, la pourriture et la roulure est acceptée avec déduction	16 po et +, 4 f.c. Longueurs: 12 -14 -16 pi Aucun nœud accepté	14 po et +, 3 f.c. Longueurs: 12 -14 -16 pi Noeuds sains rouges (2 po max.) Noeuds noirs sur 1 face (2 po max.)	10 po et + Longueurs: 12 -14 -16 pi Noeuds sains rouges (3 po max.) Noeuds sains noirs (1 po max.)	8-9 po Longueurs: 8 à 16 pi Noeuds sains rouges (3 po max.) Noeuds sains noirs (2 po max.) 10 po et + Longueurs: 8 à 10 pi Noeuds sains rouges (3 po max.) Noeuds sains noirs (3 po max.)
	725 \$	525 \$	430 \$	325 \$
Pin rouge Seulement les billes de forêts naturelles seront acceptées	S1			
	10 po et + Longueurs: 12 -14 -16 pi (80%) - 8 à 10 pi (20%) Noeuds sains rouges (3 po max.) • Aucun noeud noir			
	325 \$			

SPÉCIFICATIONS DES BILLOTS

▶ Les billes doivent être droites et fraîchement coupées ▶ Une surlongueur de 6 pouces est obligatoire ▶ Les billes avec pourriture, roulure, taches ou trop courbées seront rejetées
▶ Les nœuds doivent être coupés au ras de la tige ▶ Aucune tige morte, chauffée, brûlée, endommagée par les insectes et bois de champs ▶ Aucun corps étranger dans les billes (clou, broche, métal) ▶ IMPORTANT: Aviser l'acheteur avant de produire

RÉPERTOIRE DES PRIX - HIVER 2020

COMMONWEALTH PLYWOOD LTÉE

PERSONNE RESSOURCE :

Gaétan Bergeron

Tél. : 819 686-2043 • Cell. : 819 429-3368



SCIERIE DE MONT-LAURIER

172, avenue du Moulin
Mont-Laurier (Québec)

J9L 3W1

Tél. : 819 623-2845

Télé. : 819 623-5979

www.commonwealthplywood.com

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche				
	Prime 14-15 po, 4 f.c. 16 po, 3 f.c.	Sélect 12 po, 4 f.c. 13 po +, 3 f.c.	S1 10-11 po, 4 f.c. 12 po +, 2 f.c.	S2 9 po, 4 f.c. 10-11 po, 2 f.c.	S3 8 po, 4 f.c. 9 po +, 1 f.c. • 10 po +, 0 f.c.
Bouleau jaune	700 \$	600 \$	400 \$	325 \$	275 \$
Bouleau blanc	600 \$	500 \$	375 \$	300 \$	250 \$
Chêne rouge	900 \$	800 \$	575 \$	450 \$	375 \$
Érable à sucre 1/3 de cœur et moins	1000 \$	900 \$	600 \$	450 \$	325 \$
Érable à sucre entre 1/3 et 1/2	850 \$	600 \$	450 \$	375 \$	300 \$
Érable à sucre 1/2 de cœur et plus	650 \$	500 \$	375 \$	325 \$	275 \$
Frêne	400 \$	375 \$	300 \$	250 \$	225 \$
Tilleul	425 \$	375 \$	325 \$	250 \$	125 \$
	DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche				
	Prime 14 po +, 4 f.c.	No 1 12-13 po, 4 f.c. 14 po +, 3 f.c.	No 2 11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.	No 3 10 po, 4 f.c. 11 po, 3 f.c. • 14 po, 2 f.c.	
Bouleau blanc	1425 \$	1025 \$	725 \$	525 \$	
Chêne rouge	1100 \$	900 \$	675 \$	550 \$	
Érable 1/3 cœur	1550 \$	1200 \$	1000 \$	800 \$	
Bouleau jaune	1500 \$	1025 \$	725 \$	525 \$	
Tilleul 9 pi 4 po ou 11 pi 4 po	Une seule classe Mont-Laurier 475 \$				
Tremble 8 pi 10 po	Une seule classe Mont-Laurier 400 \$				



1 888 299-1748
www.indgravel.com



Industries Renaud Gravel Inc.

*Merci à tous nos clients de votre fidélité!
Les Industries Renaud Gravel
vous souhaite de Joyeuses Fêtes*



TREUIL FORESTIER

TAUFUN

Garage S.M. Audet Inc
Ste-Claire, comté Bellechasse, Qc
T 819.883.3926

GARAGE N. THIBOUTOT INC
St-André-de-Kamouraska, Qc
T 418-493-2060



PROCESSEUR À BOIS DE CHAUFFAGE

TAUFUN

EQUIPEMENTS LAVALLÉE INC
St-Joseph-du-lac, Qc
T 450-473-4144

COOP PURDEL
Performance Rimouski
Rimouski, Qc
T 418-722-7414
Amqui, Qc
T 418.929-2000

RÉPERTOIRE DES PRIX - HIVER 2020

SCIERIE C. MEILLEUR ET FILS INC.

PERSONNE RESSOURCE :

Charles Meilleur
819 585-2432



6, chemin du Rang no 7
Kiamika (Québec)
J0W 1G0

Tél. : 819 585-2432
Télec. : 819 585-9037

GROUPE D'ESSENCE	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	PREMIUM	Classe unique N° 1		
Cèdre	Longueur de 12 pi 6 po (3,81 mètres)	Longueur de 12 pi 6 po (3,81 mètres)	Longueur de 10 pi 6 po (3,20 mètres)	Longueur de 8 pi 6 po (2,59 mètres)
	625 \$	585 \$	540 \$	480 \$
	Diamètre minimum de 12 pouces au fin bout. Aucune carie Aucune pourriture	Diamètre minimum de 7 pouces au fin bout.	Diamètre minimum de 7 pouces au fin bout.	Diamètre minimum de 6 pouces au fin bout.

Pour la longueur des billes, une marge d'erreur de plus ou moins 2 pouces sera tolérée.

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

Important ▶ Aucune fourche, encoche d'abattage, aucun trou de pic bois ne sera toléré. ▶ Les nœuds et les branches doivent être coupés au ras du tronc ▶ Aucune carie pour les billots ayant un diamètre au fin bout inférieur à 10 po. Tolérance d'un maximum de 20 % de carie pour les billots ayant un diamètre au fin bout de 10 po et plus. Aucune carie multiple. ▶ Courbure d'un maximum de 3 po sur une bille de 12 pi. Et 2 po sur une bille de 10 pi. Aucune courbure sur une bille de 8 pi. ▶ Aucune tige morte, chauffé ou brûlée.

Possibilité de livrer en longueur • frais de 75 \$ mpmp pour le tronçonnage

STELLA-JONES

PERSONNE RESSOURCE :

M. Philippe Fredette

Tél. : 819 986-8998
Cell. : 819 664-0423
pfredette@stella-jones.com



www.stella-jones.com

USINE DE GATINEAU

426, ch. de Montréal Est
C.P. 2737 Gatineau (Québec)
J8M 1V6

USINE DE RIVIÈRE-ROUGE

2549, chemin Francisco
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

IMPORTANT : CONTACTEZ L'USINE AVANT DE DÉBUTER LA RÉCOLTE

GROUPES D'ESSENCES	PRIX NET POUR POTEAUX NON-ÉCORCÉS			
	Mesure à 6 pieds de la souche en circonférence	Longueur du poteau en pied	Mesure au fin bout en circonférence	Prix du poteau (bord de route)
Pin rouge Pin gris	30 po à 36 po	32 pi	21 po	35 \$
	34 po à 42 po	37 pi	23 po	40 \$
	39 po à 46 po	42 pi	23 po	75 \$
	42 po à 48 po	47 pi	25 po	95 \$
	47 po à 53 po	52 pi	25 po	130 \$
	48 po à 54 po	57 pi	25 po	160 \$
	50 po à 56 po	62 pi	25 po	170 \$

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

▶ Aucune carie ou pourriture ▶ Aucune section morte sur le tronc ▶ Pas de coude ▶ Courbure légère acceptée

LISTE DES TRANSPORTEURS

* LISTE EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{er} SEPTEMBRE 2020



Les Transporteurs du bois privé du Nord inc.

AMHERST

Tony Campeau (S)819 429-4055
Les Bois ronds
Michel Proulx (AS)819 687-9263

AUMONT

Antoine Lafrenière (S)819 441-7336

BRÉBEUF

Patrick Tassé (S)819 681-7273

BROWNSBURG-CHATHAM

Simon Massie (S+AS)450 566-9009

CHERTSEY

Patrick Tremblay
Gestion Éco-Nature (S)450 365-0990

FERME-NEUVE

Les Créations Madéro inc.
Mario Léonard (S)819 587-4575
Jean-Maurice Papineau (S+AS)819 587-3360
Benoît Papineau (S)819 440-8100
Transport Pascal Pilon et fils (S)819 587-2258
Transport PLGC inc.
Gaétan Constantineau (S)819 660-4927

GATINEAU

Bois de sciage J&N
Jimmy Charron (S)819 665-2093
DEF transport
Mario Fréchette (AA)819 661-1158

GRACEFIELD

André Cousineau (S)819 463-3262
Serge Rice (S)819 463-2362

GRAND-REMOUS

Pierre Thibeault819 440-7045

GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Sandy McRae (AA)613 677-3430

HAWKESBURY

Luc Simard (AS)613 551-0087

HUBERDEAU

Marco Prévost (AS)819 687-8514

KAZABAZUA

Jason Gabie (S)819 962-2509
Robert Gabie (S)819 775-6798
Douglas Picard (S)819 467-2965

KIAMIKI

Mario Houle (S)819 585-2928

LABELLE

Daniel Bédard (AA)819 686-2421

LAC-DES-ÉCORCES

Gilles Pomerleau (S)819 585-2121
Émile St-Pierre (S)819 440-9433
Transport MD
Marco Houle (S)819 660-4719

LAC-DU-CERF

Roch Gougeon (S)819 597-4259

L'ANGE-GARDIEN

Transport HL Villeneuve (AA)819 281-5815

LA PÊCHE

Les entreprises forestières Mayer
Yvon Mayer (S)819 456-2505

L'ASCENSION

Michel Doré (S)819 275-7674

RRF Perrier inc.

Fernand Perrier (S)819 275-2558

LOCHABER-OUEST

Éric Latour (AA)819 773-2631
Robert Molloy (AA)819 986-8821

LOW

Foresterie Fran-Bo
René Charron (S)819 422-3613

MANIWAKI

Hubert et fils, Simon Hubert (S)819 441-0165

MONT-LAURIER

Transport Gaétan Bertrand
Micheline Bertrand (S)819 660-4729
Pascal Bertrand (S)819 440-7929
Martin Boisclair (S)819 203-0710
Zak Boucher-Lauzon (S)819 660-1831
Normand Brisebois819 623-6785
Les entreprises Brisebois et fils

Pascal Brisebois (S)819 623-4006
Steve Dicaire (S)819 623-6437
Transport SJS inc.

Lévis Diotte (S)819 623-1599
Gestion Diotte et fils

Simon Diotte (AS)819 623-2997
Luc Filion (S)819 440-4212

Transport SRF
Robert Fleurant (S)819 623-3470

Keven Groulx (S)819 499-1465
Simon Lalonde (S)438 405-0693

Alain Lamoureux (S)819 623-6259
Alain Léonard (S)819 623-5929

Lucien Léonard (S)819 623-1902
André Mayer (S)819 623-3407

Mielke et fils (S)819 623-5639
KM Transport

Keven Paquette (S)819 440-4546
Francis Piché (S)819 440-9520

Sylvain Roussel (S)819 499-0993
PJ St-Louis

Paolo St-Louis (S+AS)819 623-3905
Loys Thomas (S)819 623-1255

Patrice Turpin (S)819 623-0634
Services sanitaires Cloutier

Sylvain Vaillancourt819 623-5014

MONT-SAINT-MICHEL

Pascal Leboeuf (S)819 440-8602
Yan Lévesque (S)819 587-4076

MONT-TREBLANT

Jody Miller (AA)819 429-4059
Georges Provost (AS)819 425-8274

MULGRAVE-ET-DERRY

Marianne Labre
Services forestiers LIMAGEE819 986-9173

NAMUR

H. Leggett et fils 2000 inc
Robin Leggett (S+AS)819 962-1112

NOMINGUE

Jean-Guy Bruneau (S)819 278-4455
Jean-Philippe Thibault819 278-5345

Gabriel Varennes (S)819 278-7051

NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

Louis-Marcel Caron (S)819 767-2557

NOTRE-DAME-DU-LAUS

Entreprise Gougeon et frère
Jean-Claude Gougeon (S+AS)819 278-5345
Transport NDL, Rémi St-Louis (S)819 767-2019

RIPON

Excavation Ronald Lavergne (AS)819 983-6741

RIVIÈRE-ROUGE

Entreprise Martin Gareau (S)819 275-3987
Marcel Gareau (S)819 275-7970
Nicolas Gargantini (S)819 278-7108
Narcisse Gargantini et fils excavation
Pierre Gargantini (S)819 275-2345
Patrick Heafey (S)819 430-2308
Neault Transport
Jean-Claude Neault (S)819 278-5802
Sylvain Perrier (S+AS)819 278-5888

SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

Les entreprises d'excavation
Gaétan Diotte (S)819 597-4076
Ghislain Diotte (S)819 597-2451
Les entreprises forestières Lac-des-Îles
Jude Diotte (S)819 597-2671
Miguel Diotte819 597-2603
Yanick Diotte (S)819 597-4156
Daniel Filion (AS)819 597-4269
Yan Léonard (S)819 597-2052

SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Pascal Lalonde (S)819 981-0552
Guy Leduc (S)819 983-8030
Michel Leduc (S)819 773-7716
Service de coupe GR
Stéphane Rheault (S)819 775-0986
Daniel Robitaille (S)819 598-5406
Transport FRD Legault
Benoît Trudeau (S)819 983-1260

SAINT-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE

Martin Durand (S)450 271-5257

SAINTE-ANNE-DU-LAC

Steve Lévesque (S)819 586-3420

SAINT-JÉRÔME

Contracteur forestier
Alain Lahaie (S+AA)450 304-3300

VAL-DES-MONTS

Pierre-Luc Bisson (S)613 606-3065
Les équipements
Alain Miron (S+AA)819 457-4955
Bruno Miron (S)819 775-1703

WINDSOR

Frank Logan et fils (S+AS)819 845-4901

LÉGENDE

Abréviations entre parenthèses spécifiant le type d'ensemble
camion-remorque

S camion avec remorque standard
AS camion auto-chargeur avec remorque standard
AA camion auto-chargeur avec remorque articulée
« pop-trailer »

En vertu du Règlement no 8084, adopté par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec le 13 juillet 2004, votre transporteur a l'obligation de payer une contribution annuelle de base de 230 \$ à notre association. Nous vous conseillons de choisir un transporteur déjà membre avant le choix de tout autre transporteur.



PIÈCES D'AUTO

- ▶ **Boyaux hydrauliques de marque Gates**
- ▶ **Huiles et lubrifiants**
- ▶ **Outillage**
- ▶ **Câbles étrangleurs pour débusqueuse**

CARREFOUR INDUSTRIEL-LDG-NAPA INC.

1280, boul. A.-Paquette, Mont-Laurier (Québec) J9L 1M7

Tél. : 819.623.6636

Télé. : 819.623.6638

*Vous recherchez
un service personnalisé*

- Assurer votre sécurité financière et celle d'êtres chers
- Assurer la santé financière de votre entreprise



Contactez-moi

Kevin Landry

Agence Mont-Laurier

Conseiller en sécurité financière

Bur. : 819 623-1947, poste 234

Cell. : 819 660-1238

Courriel : kevin.landry@agc.ia.ca
ia.ca



Industrielle Alliance

Assurance et Services Financiers inc. *

719, rue de la Madone

Mont-Laurier (Québec) J9L 1T3

Télé. 819 623-2115

* Cabinet de services financiers

Hélène Marcoux-Filion

 *Ingénieure Forestière*

240, mtée Plouffe Nord, C.P. 15, Lac-des-Écorces (Qc) J0W 1H0

Tél. : 819 660-3184 • Courriel : h.marcoux-filion@outlook.com

Conseillère en aménagement multiresource de forêt privée
(projets forestiers, acéricoles et fauniques)

Agent de livraison accrédité pour tous les programmes
d'aide financière liés à la forêt privée

▣ **Services**

- services conseil personnalisés
- plan d'aménagement forestier et prescriptions sylvicoles
- demandes d'aide financière
- planification et suivi de travaux
- attestation de potentiel d'érablière pour demande de contigence acéricole

▣ **Œuvrant dans le domaine depuis 1985.**

▣ **Territoire desservi: Hautes-Laurentides**

**TREUILS
PORTABLES
À CABESTAN**



PCW3000-Li
treuil de tirage à batterie 80/82 V



PCW3000
treuil de tirage à essence GX35



PCW5000
treuil de tirage à essence GX150

TROUVEZ VOTRE DÉTAILLANT
WWW.PORTABLEWINCH.COM
1-888-388-7855